

LA CLEF DU CABINET DES PRINCES

DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

F E V R I E R 1726.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catholi-
que, & Marchand Libraire.

M. DCC. XXVI.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation des
Commissaires Examineurs.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal continuera de paroître régulièrement au commencement de chaque mois ; les Sçavans & les curieux sont invitez de vouloir bien communiquer leurs ouvrages , tant de Litterature que de Politique , & autres pièces qui pourront intéresser & être agréables au Public ; on n'aura qu'à adresser les Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier , Imprimeur de Sa Maj. Imp. & Cath. & Marchand Libraire à Luxembourg , chez qui ledit Journal s'est toujours imprimé , & où il s'imprime encore actuellement depuis son origine : on en trouve chez lui le fond qui a commencé en Juillet 1704. de même que le Suplément en 2. Volumes, qui remonte jusqu'à la Paix de Ryswick. Ceux qui voudront en faire des corps complets & avoir des mois separez , peuvent s'adresser à lui comme à la source ; il leur en fera prix raisonnable.

L'on trouve aussi chez ledit Chevalier un grand assortiment de Livres , tant de ses impressions , que de tous Pais : de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trévoux , tant corps complets que mois separez , & differens Journaux Litteraires , Historiques & Politiques , comme Republiques des Lettres, Histoire des ouvrages des Sçavans , Histoire critique de la Republique des Lettres , l'Europe savante , &c.

LA CLEF DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE ;

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems.

Fevrier 1726.

A R T I C L E I.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature ;
& autres Remarques curieuses, depuis le
mois dernier.*

I. **L** ne me tombe rien sous la main qui puisse plus dignement remplir le premier Article de ce Journal, que les instructions que donna le Roi *Stanislas* à la Reine de *France* sa Fille, avant son départ pour aller remplir le Trône que la fortune lui avoit destiné & préparé. Grands de la terre, ce sont pour vous de belles & utiles leçons ! Mettez-les en pratique, & vous éviterez tous les écueils qui vous environnent, & les charmes séduisans qui vous trompent. Elles vous tracent la route qui conduit à la véritable gloire à laquelle vous aspirez tous, & à laquelle si peu ont eu le bonheur de parvenir. Nous avons promis cette pièce dans nos précédens Mémoires; le Lecteur ne sera pas fâché que nous nous en acquitions.

*Instructions
au Roi Sta-
nislàs à la
Reine de
France sa
Fille.*

E Contez, ma Fille, ouvrez les yeux, & ayez l'oreille attentive; oubliez vôtre peuple & la Maison de vôtre Pere. Emprunte, ma chere Enfant, la parole du St. Esprit pour vous dire adieu, puisque dans ce qui arrive aujourd'hui, je ne contemple que son ouvrage, & le doigt de la droite du Tout-Puissant, qui nous conduit au travers de toute la prudence humaine, au delà de toute speculation politique & de toute attente.

Il n'appartient qu'à cette divine sagesse de se mettre au-dessus de toute imagination, d'en couvrir les vûes par le Decret de sa sainte Providence, & de se glorifier soi-même par ses prodiges.

Vous devenez Reine de France; rien n'est au-dessus de ce rang; rien n'est plus grand dans le monde; si ce n'est votre bonne renommée qui vous merite ce choix, & vos vertus qui vous attirent ces suffrages.

Songez que les joyaux les plus précieux de votre Couronne vont briller & être mis dans leur plus grand jour: que dans ce rang élevé la moindre tache s'apercevra aisément, & qu'il ne suffit pas pour leur donner un véritable éclat, d'ébloûir du premier coup d'œil; mais qu'il faut que la plus rigide censure dans ses observations, ne puisse jamais y trouver prise.

Je vous presente d'abord trois écueils contre lesquels la vertu des plus grands Héros s'est souvent brisée.

Le premier, c'est ce suprême degré de grandeur qui nous fait perdre toute humanité, qui nous rend odieux aux hommes & désagréables à Dieu, qui nous leve si haut que nous ne saurions apercevoir le précipice où nous pouvons tomber. Soutenez-la, cette grandeur, selon le rang qui vous est dû; mais
interieure-

intérieurement qu'elle ne consiste que dans la gloire de Dieu. Humiliez-vous par un continuel souvenir que vous êtes un néant devant ses yeux. Que votre grandeur consiste dans la noblesse de votre cœur & dans l'élevation de vos sentimens, dans le combat que vous livrerez à vos passions, & dans la victoire que vous remporterez sur vous-même.

Le second, c'est la prospérité, d'autant plus dangereuse qu'elle vous est presque inconnue, par la part que vous avez eue depuis votre naissance à mes adversitez qui ont été en si grand nombre. Elles vous deviennent aujourd'hui très-utiles pour vous faire connoître qu'il n'y a que l'expérience du malheur, qui puisse vous apprendre à ne pas abuser de votre bonheur. Ainsi ne vous y attachez pas. Considérez combien la prospérité est séduisante, & que lorsqu'on s'y livre entièrement, elle nous fait oublier les moyens par lesquels on pourroit la fixer dans un certain degré d'égalité & de consistence.

Le troisième écueil, c'est la flatterie, dont les attaques sont inévitables, le combat pénible, & la victoire d'autant plus glorieuse, qu'elle est plus difficile. Representez-vous vous-même entourée de tous ceux qui s'empresseront à vous faire la cour. Il n'y en aura peut-être pas un qui ne soit prêt à vous obéir, à sacrifier son bien & sa vie pour votre service; mais aucun qui vous dise la vérité, & qui ne craigne en la disant, de vous déplaire ou de risquer sa fortune. Vous êtes donc, quoiqu'au milieu des personnes les plus attachées & les plus attentives à vous servir, abandonnée sur cet article à vous-même, & vous n'avez de ressource que dans votre bon sens & dans votre raison. On ne peut avaler le poison de la flatterie sans en être infecté. Si vous êtes en garde contre l'amour propre, auquel il se communique le plus aisément, & si vous vous

précautionnez pour n'y prendre point de goût, vous jugerez bientôt que c'est un encens qui n'est propre qu'à entêter par son odeur agréable, mais dont la fumée disparoit aussi-tôt ; & vous posséderez la plus grande de toutes les sciences, qui est de connoître le caractère des personnes avec qui l'on a à vivre, & de distinguer le véritable mérite.

Vous trouverez à la Cour & dans le Royaume des personnes dignes de votre estime, & vous leur devez votre considération. C'est une récompense qui soutiendra le mérite, qui donnera de l'émulation, & dont la privation pourra servir à châtier le vice. Vous trouverez des personnes qui voudront se rendre recommandables, soit par des empressements soutenus de rien, soit par une envie démesurée de s'élever : faites-leur voir que vous les connoissez, en les regardans avec indifférence. Vous en trouverez qui seront dignes de votre mépris : vous les rendrez incorrigibles, si vous n'usez envers eux de quelque indulgence.

Il y a encore des gens que l'on hait ou que l'on aime sans sçavoir pourquoi. Envers les premiers, c'est injustice ; envers les autres, c'est faiblesse. Tout cela vous conduit à la grande maxime que je vous recommande par-dessus tout le reste ; c'est de considérer votre confiance comme un trésor sans prix, que vous perdrez aisément si vous la prodiguez mal à propos, & que vous ne devez absolument qu'au Roi seul, & à celui qui est le dépositaire de toutes ses volontés, qui est Mr. le Duc. Si vous la partagez avec un troisième, elle n'aura aucun mérite envers les deux premiers, & vous ne pouvez réciproquement prétendre ni à celle du Roi, ni à celle de Mr. le Duc, qui doivent faire tout votre bonheur & votre tranquillité.

Qu'il n'y ait personne au monde, de ceux même
qui

qui vous sont le plus attachez, qui puisse se persuader que vous êtes pour eux sans aucune reserve : car s'il arrive que vous confiez quelque chose qui ne soit pas ou de vôtre service, ou d'une necessité absolue, vous donnez d'abord à cette personne le caractère de favorite ou de confidente par la déposition de vôtre secret : de Maitresse, vous devenez son esclave ; elle prendra empire sur vous : elle vous donnera la Loi, tantôt selon son intérêt, tantôt selon son caprice & son bon plaisir, & jamais selon la justice. Cela ne doit pas cependant vous empêcher d'écouter les bons conseils, mais sans prévention pour la personne qui les donne, & avec discernement de ses sentimens.

Songez au reste que la voix du peuple est la voix de Dieu. Ainsi conduisez-vous, je vous prie, comme si vous étiez obligée de rendre compte de vos actions jusqu'au moindre de vos Sujets, & comme si le public en devoit être le Juge, puisque c'est lui qui est continuellement attentif à vous observer. C'est suivant les opinions du public que tout l'Univers pense ; enfin c'est lui qui vous rend immortelle dans la posterité. Ses jugemens sont d'autant plus dangereux, que son approbation est plus respectable. Songez qu'un grand Roi devient vôtre Epoux ; qu'il vous tend les bras dans l'esperance de trouver en vous ses délices, une Compagne de ses travaux, un soulagement dans ses peines, une amie fidele, en un mot une bonne Femme & une grande Reine.

La Religion dont ce Royaume est le principal apui, vous ouvre son sein pour vous recevoir, & pour vous considerer comme sa plus puissante Protectrice. Repondez aux esperances de la Religion par le zèle que vous lui devez. Les bienfaits de Dieu vous y obligent, & votre pitié m'en est un sûr garant. Ignorez toutes les Doctrines en matiere de Religion.

Celle de de vôtre Catechisme est la plus sûre , suivez-la , & ne souhaitez jamais de penetrer ce qui ne convient pas à votre sexe. Soyez sur vos gardes , afin qu'on ne vous jéduisse pas par une pieté aparente. Tel est le monde , que la Religion a toujours servi de prétexte à l'ambition & à l'interêt. En ce cas , moderez vôtre zèle , qu'il ne vous aveugle pas , & ne vous empêché pas de voir les Serpens sous l'herbe. Sans entrer dans des discussions inutiles , prêchez la Religion par vôtre pieté , comme Dieu le demande , & corrigez les mœurs par vôtre bon exemple.

Repondez aux esperances du Roi par une attention continuelle à sa personne , par une entiere soumission à ses volontez , par une confiance sans reserve à ses sentimens , & par une complaisance sans bornes à ses desirs , que lui plaire soit toute vôtre envie ; lui obéir , tout vôtre plaisir ; éviter ce qui pourroit lui faire la moindre peine , toute votre étude , & que sa vie précieuse , sa gloire , ses interêts soient toujours votre unique & aimable objet.

Vos Sujets vous desirent & vous regardent comme leur Mere , depuis que la personne du Roi , qui est leur vie , est unie à la vôtre. Repondez aux esperances de vos Sujets par la clemence & la justice , en soutenant le merite , en extirpant le vice , en soulageant les affligés , & en protegeant les opprimés. Remplissez ce devoir , n'ayez point d'autre occupation. Eloignez tout ce qui pourroit vous induire à vous mêler des affaires du Gouvernement. La sagesse du Roi & de son Conseil n'a pas besoin de votre secours. Ne vous employez jamais que lors qu'il s'agit de la gloire de Dieu , de l'interêt du Roi , & du salut des peuples.

Je rends à Dieu des graces infinies , de ce que je ne trouve rien en vous qui ait besoin de ma correction , & au défaut des vices que je ne vous con-

nois point, je m'attache à combattre vos vertus. La bonté & la generosité sont les plus grandes qu'une belle ame puisse posséder; mais parvenues à un certain excès, elles perdent beaucoup de leur mérite; & comme elles vous sont toutes deux très-naturelles, il faut d'autant plus vous apliquer à les contenir dans les bornes, afin qu'elles ne dégènerent point: la premiere, si elle est generale & sans distinction, peut autoriser le crime & empêcher le cours de la Justice. La seconde répandue avec profusion, perd son nom & devient méprisable. Ayez pour motif de la premiere le Christianisme & la douceur; & de la seconde, la charité, la reconnoissance & le vrai merite.

Il ne me reste qu'à vous représenter, que vous devez à Mr. le Duc, comme ma Fille, toute vôtre reconnoissance, & comme Reine de France, toute vôtre confiance. Celle que le Roi a en ce Prince, sa prudence dans le Gouvernement, son desintéressement pour le bien du Royaume, & son amitié pour moi, sont, j'espère, des nœuds assez puissans à un cœur sensible comme le vôtre, pour ne jamais vous détacher des obligations infinies que vous avez à ce Prince, & pour suivre ses salutaires avis. Employez vos soins à maintenir l'union dans la Maison Royale. Rien ne vous sera plus glorieux, & rien ne sera plus avantageux à l'Etat.

Souvenez-vous à la fin de votre bon Pere, & de vôtre bonne Mere & de la mienne, aussi bien que de tous ceux qui vous ont été attachés dans le tems de nos universitez. Vous sçavez que le nombre n'en est pas assez grand pour que vous les perdiez de vue, & comme tous nos desirs sont, graces à Dieu, accomplis en vôtre seule personne, il ne nous reste jusqu'au dernier de nos jours qu'à souhaiter que le

Seigneur

Seigneur exauce les vœux que nous lui faisons pour attirer sur vous sa très-sainte Benediction.

Enfin loïez Dieu ; soyez charitable envers le prochain ; aimez le Roi ; laissez les vices ; possédez-vous dans le bonheur ; soyez ferme dans les traverses , & ne succombez pas dans les adversitez. Résistez aux pieges du monde , corrigez les fautes par la clemence , les crimes par la justice , & soutenez le merite par la recompense. Jugez de tout sans passion , pour vivre & regner heureuse.

III. Le mot de l'Enigme du mois dernier est le *Ballay*.

E N I G M E.

QUoiqu'aux humains le sois de grande utilité ,
Par un sort malheureux le Pere qui m'en-
fante

Pour m'avoir mis au monde en est , chose étonnante ,

A grands coups de bâton toujours plus maltraité.

Je ne crains ni le chaud , ni le froid , ni la bise ;

Durant l'Eté je porte un bon gros surtout vert ,

Et l'on ne me voit en Hyver

Qu'en simple camisole grise.

Mon ventre est plein le jour qu'on voit

Dans un certain Livret le nom d'une pleureuse ,

Mais je suis encore trop morveuse

Pour servir à ce qu'on voudroit :

Quelques semaines après , on me casse , on me brise ,

On môte jusqu'à la chemise ,

Hommes , Femmes , petits & grands ,

Me devorent à belles dents ;

Au feu ma robe grise est même condamnée ,

Et je finis ainsi ma courte destinée.

III. *Angleterre.* Les Srs. Thomas & Jean Lombe ont établi à *Londres* une Manufacture pour travailler la soye organzine d'*Italie*. Ils ont trouvé pour cela l'invention d'une nouvelle machine, dont plusieurs épreuves ont fait reconnoître l'utilité. Elle est composée de 26586. rouës, & de 97746. mouvemens qui travaillent 73728. verges de soye, chaque fois que la rouë d'eau tourne, ce qui arrive trois fois dans une minute, & 318. millions 504960. verges de soye en un jour & une nuit. Une seule rouë d'eau fait marcher les rouës & tous ces mouvemens, dont l'un peut être arrêté séparément & indépendamment de tous les autres; une seule pompe de feu porte l'air chaud à toutes les parties de la machine; une seule personne gouverne le tout, & une fille de onze ans fait le travail de 33. personnes.

IV. *Hannover.* On a trouvé dans la Forêt voisine de cette Ville près de *Hammelen*, un jeune garçon âgé d'environ 15. ans, qui couroit & marchoit sur les pieds & sur les mains, grim pant sur les arbres comme un Quadrupede. Il ne parle point, & on ne sçait par quelle fatalité il peut être venu dans ce Bois, où il n'a vécu que d'herbes & de moufle. On l'accoutume peu à peu aux alimens ordinaires; & il a paru à la table du Roi, où on lui a fait goûter de tous les mets qui y étoient servis. S. M. a ordonné de lui faire manger de tout ce qu'il pourra désirer, & de l'instruire autant qu'il sera possible.

V. *Paris.* On va publier au premier jour en deux volumes in 4^o. un Catalogue Historique & Alphabetique des Archevêchez, Evêchez, Abbayes, Prieurez, & autres Benefices du Royaume qui sont à la nomination du Roi, avec un état de leurs revenus, & le prix des Bulles. Cet Ouvrage est
(d'un

d'un Religieux de l'Ordre de *St. Benoit* non réformé, & dédié à Mr. le Duc.

VI. *Petersbourg*. La Czarine qui ne perd pas de vûe les grands desseins du feu Czar son Epoux, pour l'avancement du Commerce & l'accroissement des Sciences & des beaux Arts dans ses Etats, étant d'ailleurs informée des grands avantages que les Etrangers apportent à la Nation, vient de faire publier une nouvelle Declaration en leur faveur, par laquelle les privileges qui leur ont été accordés sont non seulement confirmés, mais encore augmentés considérablement; de sorte qu'ils jouiront à l'avenir des mêmes libertés que les naturels du Païs, & pourront se transporter librement d'un lieu à un autre avec tous leurs effets. Les personnes habiles dans les Sciences & dans les Arts qui viendront s'établir en ce Païs, seront exemptes de tous impôts pendant 10. ans, & les Artisans seront admis dans les Corps des Métiérs, en payant seulement la moitié des Charges.

VII. *Hollande*. Le Sr. *Chambrier*, Capitaine Lieutenant dans le Regiment Suisse de *Chambrier*, au service de L. H. P. les Etats Generaux, a obtenu des Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* un Octroi pour 15. ans, pour faire construire 5. nouvelles Machines Hydrauliques qu'il a inventées.

La premiere est pour l'usage de la Marine; elle peut être mise dans un Vaisseau, sans qu'elle y embarasse, & n'y occupera que la valeur de 4. à 5. pieds en tout sens. Quatre hommes la feront aisément jouer, & lui feront rendre beaucoup plus d'eau que ne font les pompes dont on se sert actuellement, & desquelles on pourra toujours se servir indépendamment de cette Machine.

La seconde est pour dessécher commodément & en peu de tems les *Polders* & les inondations,
dont

dont elle évacuëra les eaux à la hauteur nécessaire.

La troisième sert pour tirer l'eau des Fosséz & des terrains sur lesquels on est obligé de travailler ; on la pourra asséoir sans qu'il soit besoin de faire aucuns fraix, & un homme seul pourra aisément la faire joüir.

La quatrième est pour arroser les Campagnes, les Prairies, les Blancheries & les grands Jardins. C'est une Voiture à deux ou à quatre rouës sur laquelle est posé une espee de coffre qu'on remplit d'eau, & où est attachée la machine qui pousse l'eau en maniere de pluye, à une distance considerable à droite & à gauche, lorsque des hommes ou des animaux tirent la Voiture, laquelle peut aussi rouler sans que la machine joüe, afin de la pouvoir conduire sur les lieux qu'on veut arroser.

La cinquième est pour tirer l'eau des puits, & dessécher les minieres inondées de quelque profondeur qu'elles puissent être.

Ces machines joüent par le moyen d'un nouveau mouvement qu'on pourra faire mouvoir à force d'hommes ou d'animaux, par le vent, par l'eau courante, & dans certaines occasions par les poids.

La force de ce nouveau mouvement consiste en deux différentes puissances, indépendantes l'une de l'autre, par le moyen desquelles on pourra faire mouvoir des milliers avec une facilité inusitée jusqu'à présent.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE, & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. Le 24. Novembre, le Prince des Asturies & les Infans revinrent de l'Escurial à Madrid; & le Roi & la Reine en étant partis le 28. au matin, dînèrent au *Pardillo*, & arrivèrent le soir au Palais Royal, où L. M. passeront l'Hyver. On est tout occupé ici de nouvelles Alliances. On fortifie les Places: on remplit les Magazins; & les Troupes s'observent toujours sur la Frontiere de France, & demeurent à portée d'agir au premier ordre. Cependant tout est tranquille de part & d'autre; & même, à considérer la situation présente des differents Etats de l'Europe, jamais il n'y eut moins apparence de Guerre. On a dû voir dans les Memoires recueillis l'année dernière, que le renvoi que la France a fait de l'Infante, & que les Traitez de Paix & de Commerce conclus à Vienne avec l'Empereur, ont occasionné tous ces mouvemens; que par là les Puissances qui se croient interessées à maintenir l'équilibre nécessaire, se sont reveillées; & que si la France, l'Angleterre, & le Roi de Prusse se sont unis par une Alliance conclüe à *Hannover* le 3. Septembre dernier, c'est vraisemblablement moins dans le dessein de troubler la tranquillité dont on jouit à présent, que pour tenir la balance égale. On remarque les mêmes vûes dans le Traité de Vienne; les Puissances contractantes ont eu le même objet, & le maintien du repos public en est le

le principal fondement & la baze. Sur quoi donc peut-on fonder les bruits qui se repandent d'une prochaine Guerre? Seroit-ce sur quelque défiance & sur des ombrages qui paroissent entre les Cours? Seroit-ce parceque de part & d'autre on cherche à fortifier ses Alliances en invitans les Princes, qui ne sont pas encore déclarez, à y accéder? Quelle conséquence! C'est de la-même qu'on devoit conjecturer qu'il n'y aura aucune rupture, puisqu'on remarque que de part & d'autre elles concourent également & avec la même ardeur à parvenir à leur but, qui est, suivant la teneur des Traitez, de maintenir la Paix. Il reste à la vérité quelques difficultez à aplanir. L'*Espagne* demande toujours à l'*Angleterre* la restitution de *Gibraltar* & de *Port. Mahon*: quelques Puissances se plaignent que par le Traité de *Vienne* la liberté du Commerce est gênée, & souffre une atteinte considérable; mais que ne doit-on pas esperer de tant de Négociations déjà entamées à ce sujet, & de l'équité de tant de grands Monarques intéressés eux-mêmes à ne pas replonger l'*Europe* dans les horreurs d'une Guerre toujours incertaine & funeste. L'année 1726. nous développera tous ces secrets, actuellement renfermez dans l'intérieur du Cabinet, & confiez à la prudence des Ministres. Nous nous en tenons quant à présent à des conjectures très-apatentes, aux termes-mêmes des Traitez, & à la conduite que tiennent les Cours, dont les intérêts paroissent les plus opposés. On devoit cet éclaircissement au commencement de cette année à la curiosité de ceux qui lisent ces Memoires.

II. L'Alliance avec le *Portugal*, & la conclusion du double Mariage projetée entre les deux Couronnes, est un autre objet très-intéressant pour cette Cour. Le Duc de *Bagnos*, nommé Ambassadeur

sadeur Extraordinaire de S. M. à la Cour de *Portugal*, fait travailler à de magnifiques Equipages pour se rendre à *Lisbonne*, & son départ est, dit-on, fixé à la fin de Decembre. Le Duc de Riperda n'est pas encore revenu de son Ambassade de *Vienne*; & l'Hôtel d'*Altamira*, où doit loger le Comte de Konigseck, Ambassadeur de l'Empereur, est tout prêt. Ces deux Ministres qui sont en chemin, sont attendus de jour à autre. Le Nonce du Pape s'intrigue toujours beaucoup pour accommoder cette Cour avec celle de *France*: & on attend le retour d'un Exprés qui a été dépêché à *Vienne*, pour répondre aux Memoires que présenterent dernièrement les Ministres d'*Angleterre* & de *Hollande*, au sujet de quelques Articles contenus dans le dernier Traité de Commerce conclu avec l'Empereur: du moins, dit-on, que le Marquis de Grimaldo, Secrétaire d'Etat, les a fait assurer que pour lors on leur donneroit satisfaction. Le Roi a nommé Dom Patrice Lawles, son Ambassadeur à la Cour de *France*, Capitaine General de l'Isle de *Majorque*, avec un traitement de 12000. Ducats par an: le Colonel Dom Fernandez Valdez Tanon a été fait Gouverneur & Capitaine General des Isles *Philippines*, avec la Présidence de l'Audience des *Manilles*; & le Docteur Dom Manuel Antoine Gomez de Sylva a été nommé à l'Evêché de la Ville & Province de *Cartagene*, vacant par la renonciation du P. Thomas del Valle de l'Ordre de *St. Dominique*. Le premier Decembre on publia, selon l'ancienne coutume, la Bulle de la Croisade pour l'année prochaine 1726.

III. La Reine avance heureusement dans sa grossesse. Le 7. S. M. se trouva un peu indisposée, mais le lendemain, Fête de la *Conception de*

la Vierge, elle assista avec le Roi, le Prince des Asturies & les Infants au Service divin dans la Chapelle du Palais. Le même jour il y eut une grande Conference entre les Ministres au sujet de quelques dépêches arrivées de *Vienne*. On a envoyé de nouveaux ordres en *Biscaye* & dans les autres Ports du Royaume, pour hâter la construction des Vaisseaux de Guerre qui sont sur les Chantiers. On apprend que 6000. hommes sont actuellement occupez à travailler aux Fortifications de *Pampelune*, & qu'on augmente considérablement celles de *Fontarabie* & de *St. Sebastien*. Les Vaisseaux partis de *Barcelonne*, & qui transportent des Troupes pour relever la Garnison de *Porto-Longone*, ont été obligés par une violente tempête de relâcher dans le Port de *Palamos*; mais ils ont depuis repris leur route vers la Côte de *Toscane*. Les 2000. Actions à 50. pistoles chacune, dont le fond doit être employé au travail des Mines, sous la direction du Sr. Wolters Suedois, ont été remplies en très-peu de tems, & les Livres sont fermés dès le 25. Octobre. Le premier payement s'est fait de 5. pistoles en recevant l'Action; les autres se feront de la maniere suivante, sçavoir, 10. pistoles le 31. Mars 1726., dix pistoles le 10. Juillet suivant, & les 25. pistoles restantes, lorsqu'on le jugera le plus convenable pour l'avantage de la Compagnie. Nous avons parlé de cet établissement dans nos précédens Journaux.

IV. Le Duc de Riperda, ci-devant Ambassadeur Extraordinaire du Roi à la Cour Imperiale, arriva à *Madrid* le 11., revenant de *Vienne* par *Florence* & par *Genes*. Le même jour il eut Audience du Roi & de la Reine, qui, pour lui marquer combien ils étoient satisfaits de ses services, le nommerent Secrétaire d'Etat pour les Dépêches

universelles; Charge également honorable & lucrative, & dont S. Exc. a depuis pris possession en vertu d'un Decret de S. M.; le Bureau qu'occupoit ci-devant l'Evêque de *Cadix* lui ayant été remis. Le 17. Mr. Canal, Ambassadeur de la Republique de *Venise*, fit son entrée publique en cette Ville, & eut sa premiere Audience de L. M. & de la Famille Royale avec les ceremonies ordinaires. Le 19. on celebra à la Cour par une magnifique Fête, l'anniversaire de la Naissance du Roi, qui entra ce jour-là dans sa quarante-troisième année. Les deux Ministres d'*Angleterre* & de *Hollande* ne paroissent plus si souvent à la Cour que par le passé; ce qui fait conjecturer qu'on n'a pas répondu favorablement aux remontrances qu'ils ont faites au sujet du dernier Traité de *Vienne*; & on ne voit pas que la Cour soit disposée à y rien changer, quelques mouvemens que se donnent des Puissances qui peuvent avoir des intérêts contraires. Le Roi a fait present au Bailli Davila-y-Gusman, Ambassadeur de *Malthe*, de 5. pièces de Canon & de deux gros Mortiers de bronze aux Armes d'*Espagne*, pour être placez sur les Ouvrages du Fort *Manuel*, que le Grand Maître a fait nouvellement construire pour la défense de l'Isle. On dit qu'on ne nommera ici aucun Ambassadeur pour la Cour de *Rome*, qu'après qu'on aura réglé avec le Nonce du Pape quelques difficultez qui restent au sujet des Immunités Ecclesiastiques de ce Royaume. Le Prince des *Asturies* entre depuis quelque tems au Conseil, & s'y fait admirer par sa vivacité & son génie qui promet beaucoup. Le Roi a élevé à la Dignité de Grand d'*Espagne* à perpetuité, le Comte d'Asares pour lui & ses Descendans en ligne masculine. Les ordres

des font, dit-on, donnez d'augmenter la Cavalerie de 5. hommes par Compagnie,

V. *Cadix*. Les trois Vaisſeaux le N. D. de *Bergoine*, le *St. François Xavier*, & le N. D. de *la Solitude*, font heureuſement arrivez dans la Baye de cette Ville, revenant de la *Havana* en 53. jours qu'ils ont employé à faire le trajet, de même que le Bâtiment d'avis qu'on attendoit depuis longtems de *Cartagene*. On n'a pas encore la liſte de leur cargaiſon, qui eſt, dit-on, très-confidérable & très riche. Le 20. Novembre trois Vaisſeaux de l'Eſcadre Hollandoiſe du Vice-Amiral *Sommelsdich*, ayant été battus d'une violente tempête à l'embouchure du Détroit, ſe retirèrent dans la Baye pour ſ'y radouber; & quelques jours après ils remirent en Mer avec un autre Vaisſeau de la même Nation commandé par le Capitaine *Liſſing*, pour retourner croiſer ſur les Corſaires d'*Alger*, dont l'audace & le nombre augmente tous les jours. Le 6. Decembre le Vaisſeau le N. D. de *la Conception* & *St. Antoine*, parvit pour *Maraſaybo* & *Vera-Cruz*. Le départ des Bâtimens pour la Baye de *Honduras*, n'eſt pas encore fixé.

VI. *Portugal. Liſbonne*. Le tems eſt fort orageux en ce País, ce qui fait que les Corſaires ne font plus de ſi frequentes courſes ſur les Côtes. Le feu ayant pris dernièrement dans un des quartiers du Port de cette Ville, deux Vaisſeaux de Guerre nouvellement conſtruits furent brulez & réduits en cendres, & cet embrasement ſe ſeroit communiqué aux autres Vaisſeaux, ſans le prompt ſecours qu'on y aporta. On a depuis découvert l'Auteur de cet incendie, qui ſ'eſt dit Algerien, & ſur les preuves qu'on a eu de ſon crime, il a été exécuté à mort. Le 30. Novembre la Flotte de *Fernambuc* arriva heureuſement dans le *Tage*, ayant

fait le trajet en 87. jours; sa cargaison consiste en 3000. Caisses de Sucre, 23000. Peaux, quantité d'or & autres effets. La Flotte pour *Rio de Jennero* partira, dit-on, le mois de Janvier prochain; celle de la Baye de *Tous les Saints*, le mois suivant; & celle de *Fernambuc*, pendant le mois de Mars. Il n'y a rien de nouveau par rapport à l'accession de S. M. Portugaise au Traité de *Vienne*, & la Cour ne s'est pas encore expliquée là-dessus.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Le 19. Novembre il y ent confistoir secret; mais il n'y eut encore pour cette fois aucune Promotion de Cardinaux. Le Pape proposa seulement les Evêchez d'*Ostie* & de *Velettri* annexez au Decanat, pour le Cardinal Paulucci; ceux de *Porto* & de *Ste. Rufine*, sur la démission du Cardinal Paulucci, pour le Cardinal Pignatelli, qui quitte celui de *Frescati*; & ce dernier pour le Cardinal Corsini, qui par là entre dans l'Ordre des Cardinaux Evêques. S. S. accorda ensuite le *Pallium* au nouvel Archevêque de *Plata* dans les *Indes Occidentales*; & on rejetta la proposition faite de l'Evêché d'*Urgento* dans le Royaume de *Naples*, pour le Pere Bottarei, à cause de ses infirmités. Le Cardinal Paulucci devenu Doyen du Sacré College, à la place du feu Cardinal del Giudici, avoit résolu de se démettre du Vicariat de la Ville de *Rome*, au cas qu'il eût été conféré au Cardinal Corradini; mais ayant reconnu

connu que les dispositions étoient en faveur du Cardinal Coscia, S. Em. a déclaré qu'elle vouloit conserver toutes les Charges. Les prétentions du Cardinal Alberoni sur l'Evêché de *Malaga*, se sont enfin bornées à une partie des revenus mis en sequestre pendant la vacance, qui lui ont été adjugez, & à la satisfaction que le Pape lui a donnée de le sacrer Evêque de cette Ville. Le 18. S. S. en fit la Cérémonie dans la Chapelle *Sixtine*, & immédiatement après S. Em. en fit volontairement sa démission en faveur du Pere Didace de Toro-Villalobos, nommé par le Roi d'*Espagne* pour remplir ce Siege. Ainsi cette affaire qui a trainé si longtems, se trouve par là terminée. Le Cardinal Cinsuegos, Ministre de l'Empereur, a déclaré la grossesse de l'Imperatrice, & donna le jour de *Ste. Elisabeth*, dont S. M. porte le nom, une magnifique fête dans son Palais, à laquelle se trouverent plusieurs Cardinaux. Le Cardinal Scotti a été déclaré un des Cardinaux Députez du *St. Office*; & le Cardinal Fabroni étant dernièrement à la Congregation des *Rites*, fut surpris tout-à-coup d'une attaque d'apoplexie qui lui ôta l'usage de la parole. Cette Eminence est revenuë de cet accident par les prompts secours qu'on lui donna sur le champ. Le Cardinal del Giudici remit le 21. entre les mains du Pape la Charge de Majordôme du Palais Apostolique; & Mr. Cibo en fut en même tems mis en possession.

II. Le Pape donna le 24. Audience à ses Ministres, & à Mr. Cibo, nouveau Majordôme du Palais Apostolique. Le lendemain le Cardinal de Polignac en eut aussi une fort longue de S. S., qui lui déclara, dit-on, dans les termes les plus touchans, l'extrême douleur qu'elle ressentoit de l'Alliance que le Roi de *France* son Maî-

tre avoit concluë avec des Puissances Protestantes, & que cela ne pouvoit manquer de causer de grands ombrages au St. Siege. On prétend que le St. Pere lui fit ensuite entendre qu'il ne pouvoit donner son consentement à l'imposition du cinquantième denier sur les revenus du Clergé de *France*, sur ce que le Roi d'*Espagne* prétendrait joüir du même droit sur ceux du Clergé de son Royaume. Quoiqu'il en soit, après cette Audien-
ce, ce Cardinal dépêcha un Expiés à *Paris*; & S. S. a nommé l'Abbé Passionei pour aller exécuter une Commission particuliere à la Cour de *France*, qui, à ce que l'on croit, n'aura d'autre objet que ces deux affaires. Dom Jérôme Colonna a obtenu la survivance de la Charge de Grand Fourrier pour Mr. son Fils, L'Ambassadeur de *Portugal* a envoyé un Courier au Roi son Maître pour l'informer de quelques difficultez survenues à la Promotion de Mr. Bichi; & le Duc de Giovenazzo, Frere du Cardinal del Giudici, & Grand Ecuyer de la Reine d'*Espagne*, est arrivé ici. On ne sçait pas s'il fera revêtu du caractère de Ministre de cette Couronne; du moins, dit-on, qu'il se dispose à paroître au premier jour avec un magnifique train. On parle de rétablir l'ancien usage qui se pratiquoit du tems d'*Urbain VIII.*, de faire vendre la farine publiquement au *Champ de Flore*; ce qui seroit d'une très-grande commodité pour les pauvres. Les pluies abondantes qui tombent ici ont inondé toutes les Campagnes, & gâtent les terres ensemencées, & on a établi des prieres publiques pour demander à Dieu le retour du beau tems, qu'il refuse à nos vœux depuis près de dix mois. Le tremblement de terre, dont nous parlâmes le mois dernier, qui s'est fait sentir dans la *Romagne*, y a causé un dégât horrible,

& quantité de personnes ont eu le malheur de perir. Le Mariage de Mr. Conti avec la Fille du Prince de Borghese, est, dit-on, conclu, de même que celui du Duc d'Atri avec la Fille du Prince Pio de *Savoie*. C'est la Reine d'*Espagne* qui fait ménager ce dernier, à cause de l'amitié qu'elle porte à la Demoiselle.

III. Il est survenu une broüillerie entre le Chevalier de St. George & la Princesse son Epouse, qui a fait éclat, & a été si avant que la Princesse a quitté le Palais du Prince son Epoux, & s'est retirée dans le Monastere de *Ste. Cecile*. Plusieurs Cardinaux & Ministres se sont entremis jusqu'ici inutilement pour les raccommoder, & cette retraite de la part de la Princesse paroît une resolution prise de longue main. De la part du Chevalier de St. George, on y remarque du dépit; car lorsqu'on lui en apporta la nouvelle, il ne répondit, dit-on, autre chose, sinon, *que la Princesse pouvoit vivre comme elle l'entendrait*. Le Pape est tout occupé de cette affaire, & a nommé cinq Cardinaux pour travailler à leur reconciliation; mais on compte beaucoup plus sur l'adresse de la Princesse de Piombino, qui se donne pour cela de grands mouvemens, & qui est forte adroite dans ces sortes de négociations. Cependant on ne sçait pas encore précisément le sujet de cette brusque separation. On l'attribuë au déplaisir que la Princesse a conçu de ce que la conduite du Prince son Fils aîné a été confiée à Mylord Eys & au Chevalier son Frere, qu'elle soupçonne d'être Protestans; & on ajoute même qu'elle a déclaré qu'elle ne retourneroit pas auprès du Prince son Epoux, qu'on ne l'eût retiré de leurs mains. Entre-tems elle occupe dans le Monastere de *Ste. Cecile* un Appartement magnifiquement meublé, & y reçoit la visite

sité de toutes les Dames Romaines qui paroissent prendre fortement son parti dans cette occasion. Le premier Decembre le Cardinal Cinfuegos, Ambassadeur de l'Empereur, se rendit en ceremonie à l'Audience du Pape, & ce jour-là il se tint une Congregation du *St. Office* en presence de S. S. Il s'en tint aussi une autre dans l'Appartement du Cardinal Paulucci, sur la demande faite par le Cardinal Zonedari d'être remboursé par la Chambre Apostolique d'une somme de 11000. écus, pour les frais extraordinaires faits par S. Em. lorsqu'elle fut obligée, étant Nonce à *Madrid*, de s'absenter de la Cour.

IV. On assure que le Pape a écrit une cinquième Lettre à l'Empereur, pour lui recommander fortement les interêts de la Religion, en cas que la Médiation de S. M. I. pour le redressement des griefs de Religion en *Pologne*, soit acceptée. Le 2. Decembre, premier Dimanche de l'*Avent*, le Pape accompagné du Sacré College, tint Chapelle publique au *Vatican*. Mr. Cibo, Majordôme du Palais fit la fonction de porter processionnellement le *Venerable* dans la Chapelle *Pauline*, où il resta exposé pendant 40. heures, & le Connétable Colonna y assista comme Prince du Trône. Le 4. S. S. donna Audience à toutes sortes de personnes tant Ecclésiastiques que Laïques, & chacun obtint les graces qu'il avoit demandées. Le Dimanche 9. le St. Pere n'assista pas à la Prédication de l'*Avent*, parceque S. S. alla ce jour-là consacrer un nouvel Autel à l'Eglise des *Anges Gardiens*; & au retour Elle rencontra par hazard le Cardinal Pereira, avec lequel Elle s'entretint près d'un quart d'heure. Le 14. il y eut Examen d'Evêques, ce qui fait esperer un prochain Consistoire. On est fort incertain si le Pape donnera
cette

cette fois satisfaction au Roi de *Portugal* sur la Promotion de Mr. Bichi: S. S. voulant auparavant sçavoir si son Nonce sera reçu à *Lisbonne*; & c'est ce qui accroche cette affaire. Cependant on assure sérieusement que si elle ne prend bientôt fin, S. M. Portugaise rappellera son Ambassadeur, son Envoyé, & les Academiciens Portugais qui sont à *Rome*, & que le soin des intérêts de cette Couronne sera confié au Cardinal Pereyra qui en a tout le secret. Il est fort difficile de pouvoir démêler le parti que prendra le Pape, ni même quels sont ses veritables sentimens au sujet des broüilleries qui agitent l'Eglise de *France*. On est persuadé que S. S. voudroit la paix & la réunion des cœurs & des esprits; mais l'affaire devient de jour en jour plus difficile à manier, & plus délicate par les incidens qui surviennent, & par l'opposition de ceux qui retardent un accommodement que l'on sent bien être si nécessaire. La nuit du 15. au 16. la mort enleva le Cardinal Vallemanni dans la septante-huitième année de son âge, & la 19. de son Cardinalat. Il étoit créature de *Clement XI.*; & par cette mort il vaque un quatrième Chapeau dans le Sacré College.

V. Il se tint dernièrement une Assemblée publique dans la grande Salle du *Capitole*, composée des plus habiles Peintres, Sculpteurs & Architectes de cette Ville, conformément à l'institution du feu Pape *Clement XI.*, à laquelle se trouverent 14. Cardinaux, les Ambassadeurs de *Portugal* & de *Venise*, le Senat Romain en Corps, &c.; & Mr. Simoni y prononça un Discours très-éloquent, qui fut generalement applaudi. On assure que la Congregation que S. S. a dessein d'établir pour travailler à la Paix de l'Eglise, & statuer sur l'ortodoxie des 12. Articles de Doctrine que le Pape

ne perd, dit-on, pas de vûë, & dont nous avons tant parlé dans ces Memoires, sera composée des Cardinaux Paulucci, Ottoboni, Corradini, Tolomei & Falconieri; des Signors Anfidei, Assesseur du *St. Office*, & Lambertini pour Prélats; & pour Theologiens, du P. Celleri, Maître du Sacré Palais, du General des Franciscains Conventuels, & de l'Abbé de *St. Paul*, nommé Poreia; qu'à la réquisition du Cardinal de Polignac, le St. Pere y a ajouté les Cardinaux Davia & Orighi. Une Congregation particuliere a rendu tout récemment un Decret qui accorde le divorce entre le Prince de Castiglione & son Epouse; & la Princesse de Terra-Cula, Mere de cette derniere, est partie pour *Naples*, où elle va porter cette agréable nouvelle à sa Fillé, & travailler à la dissolution de son Mariage. Le Cardinal Fabroni est rétabli de sa derniere attaque d'apoplexie. Le Pere Alegri Servire a été déclaré par le Pape General Honoraire de cet Ordre, avec les mêmes honneurs & prérogatives que s'il jouïssoit effectivement de cette Dignité, en consideration d'un Livre que ce Pere a publié au sujet du Jubilé de l'année Sainte.

VI. Le 16., troisième Dimanche de l'*Avent*, il y eut Chapelle publique à l'ordinaire au *Vatican*, à laquelle assisterent le Pape & le Sacré College; & la Messe y fut chantée par le Cardinal Belluga. Le 17. le Corps du feu Cardinal Vallemanni fut exposé sur un magnifique Mausolée dans l'Eglise des Peres Franciscains des *Sts. Apôtres*, dont S. Em. étoit Protecteur. S. S. accompagnée du Sacré College, se rendit dans cette Eglise, où on celebra ses Obseques avec beaucoup de pompe; & ce fut le Cardinal Althieri qui y officia; après quoi le St. Pere celebra lui-même une Messe basse. Les Cardinaux Pipia & Maresfoschi ont été gratifiez

des

des Benefices vacans par cette mort, le premier pour 4000. écus, & le second pour 3000. La Charge de Protecteur des Peres Franciscains a été donnée au Cardinal Coscia qui en a pris possession; celle de Protecteur du College de *St. Bonaventura*, est en contestation entre les Cardinaux Albani Camerlingue, & Marefolchi, qui la prétendent tous les deux, & le Cardinal de Polignac, Ambassadeur de *France*, a quitté le Titre de *Ste. Marie in viâ* pour prendre celui de *Ste. Marie des Anges de Certosini*. Le 19. il y eut Consistoire secret qui fut fort court, ne s'y étant trouvé au commencement que dix Cardinaux, auxquels le Pape n'accorda pas même l'Audience ordinaire. On y proposa l'Archevêché d'*Auch* en *France* pour le Cardinal de Polignac; l'Evêché d'*Urgento* pour le P. Valters Religieux Carmes; & celui de *Ceneda* pour l'Abbé Luca Venitien; après quoi le St. Pere rompit l'Assemblée, & alla visiter les quatre Basiliques pour gagner le Jubilé. On n'apprend encore rien du raccommodement du Chevalier de *St. George* avec la Princesse son Epouse. Bien des gens, à qui les moindres démarches de ce Prince causent de l'ombrage, prétendent que cette separation est concertée, & cache quelque nouveau dessein; mais peut-être est-ce trop raffiner. Les Princes n'ont-ils pas leurs chagrins domestiques aussi-bien que les particuliers? Le Baron Scarlati succede à feu l'Abbé son Frere dans l'Emploi de Ministre de *Baviere*, avec les mêmes appointemens. Le Cardinal Tolomei est très-mal d'une rétention d'urine.

VII. *Naples*. Les pluies continuelles qui tombent ici, & les frequens orages qui se font, deviennent très-incommodes, & rendent la Mer & les chemins impraticables: c'est un nouveau déluge.

luge. Heureusement la recolte des grains & des vins ayant été fort abondante l'année dernière dans ce Royaume, le prix en est considérablement baissé. La reconciliation du Comte d'Aquaviva Conversano avec le Prince de Francavilla Imperiale, se fit dernièrement en présence du Cardinal Viceroi & de tous les Membres des Tribunaux, qui pour cela s'étoient assembles extraordinairement au Palais, de la maniere & dans les termes prescrits par les Maréchaux de Staremberg & de Daun, Commissaires nommez pour cet effet par l'Empereur ; & les Parties s'étant réciproquement promises d'oublier leurs differends, & de vivre désormais en amitié, S. Em. leur délivra l'Acte de reconciliation qui lui avoit été envoyé de la Cour de Vienne. Ces deux Seigneurs se sont rendus depuis de mutuelles visites ; & le Comte se dispose de faire le voyage de Vienne pour en remercier l'Empereur. Le premier Decembre Mr. le Regent Crivelli s'étant rendu dans les prisons de la Vicairie, y délivra selon la coutume quelques prisonniers ; & le 2. on representa pour la premiere fois sur le Théâtre de *St. Barthelemi*, l'Opera d'*Astianax*. Cette pièce est du fameux Poëte *Silvii* Florentin, & la Musique du celebre Mr. *Vinci*, Maître de la Chapelle Royale. Le 17. la Chambre donna pour 4. ans à Ferme la Lotterie nouvellement établie sur le plan de celle de *Genes*, pour 137000. Ducats par an. On a commencé par tout des prieres publiques pour faire cesser les pluyes & le mauvais tems. Le Cardinal d'Althan a envoyé à l'Empereur 24. Chevaux Napolitains d'une beauté singuliere.

VIII. *Genes*. Le Marquis de St. Philippe, Ministre d'*Espagne*, après avoir pris congé de la Regence, partit le 10. Decembre pour se rendre à son

son Ambassade de la *Haye*. Le Duc de Ripperda, Ambassadeur de S. M. Cath. à la Cour de *Vienne*, est passé par ici, & a continué sa route pour *Madrid* par *Alicante*, à bord d'une Pinque Catalane sur laquelle il s'est embarqué. On équipe ici un Vaisseau de 80. pièces de Canon, que l'on croit vendu à l'*Espagne* pour joindre à la Flotte qu'elle va mettre en Mer. On n'apprend pas que l'élection du nouveau Doge soit encore faite.

IX. *Venise*. On ne parle en ce Pais que des ravages caulez par les inondations des Rivières, & particulièrement du *Pô*, dont les eaux se sont extraordinairement enflées par les pluies continuelles; & on travaille jour & nuit à fortifier les digues, qui néanmoins se sont rompuës en differens endroits. On a établi des prieres publiques pour demander le retour du beau tems; & le 27. Novembre on fit dans l'Eglise de *St. Marc* l'exposition de l'Image miraculeuse de la Vierge, qui fut précédé d'une Procession solennelle, à laquelle le Doge assista avec le Senat en Corps. Vers le 15. Decembre les pluies cessèrent, mais il commença à tomber des neiges en abondance; & quoique le tems continuât d'être très-orageux, il partit le 17. un nouveau Convoi pour *Corfou*, ayant à bord 400. Soldats de recruë, & quantité de Munitions de Guerre. Le 16. tous les Théâtres furent fermés à cause de l'ap proche des Fêtes de Noël, & le 27. ils furent rouverts par la representation de l'Opera *Il Sifacé* sur celui de *St. Christostome*, & de celui de *Turra-Lucretia* sur celui de *St. Ange*. Les Conquêtes des Turcs sur les Persans & leurs grands armemens, allarment cette Republique. Elle négocie, dit on, des affaires très importantes à la Cour de *Vienne*, & paroît disposée à se conformer absolument aux desirs de l'Empereur. Ses
Forces

Forces Maritimes sont en très-bon état, & en cas d'événement ou de rupture avec la *Porte*, on peut mettre ici en peu de tems en Mer 52. gros Vaisseaux, 12. Galliotés, & 28. Galeres.

X. *Florence*. Le premier Decembre le Grand Duc revint de *Poggio*, incommodé d'un espèce de rhumatisme qui l'oblige de garder la Chambre; & la Princesse Eleonore est aussi revenue de *Campipi*. Le 11. S. A. R. donna Audience à un seul de ses Ministres, ayant fait congédier tous les autres; & Elle ne put la donner à plusieurs autres Seigneurs qui s'étoient rendus dans son Antichambre. Mr Colman, Ministre du Roi de la *Grande Bretagne*, a présenté un Memoire à la Cour au sujet du Commerce & des Droits que les Vaisseaux Anglois doivent payer à la Douane de *Livourne*. On ne parle ici comme dans tout le reste de l'*Italie*, que d'inondations & de naufrages.

XI. *Modene*. Le Duc de Modene a été obligé de garder le lit pendant plusieurs jours à cause d'un gros rhume & d'une fluxion qui lui étoit tombée sur les yeux. Le Prince Hereditaire & la Princesse son Epouse se tiennent encore à *Reggio*, quoiqu'ils soient rentrez depuis peu en graces avec S. A. S. leur Pere; mais on s'attend qu'ils viendront bientôt à la Cour. On ne doute presque plus que l'Infant Dom Carlos ne vienne en *Italie* au Printems prochain, pour être élevé à la Cour du Duc de *Parme*. Le Prince de ce nom est très-incommodé de la gravelle. Les débordemens du *Pô* font de grands ravages dans les Pais voisins des bords de ce Fleuve.

XII. *Milan*. Les nouvelles Fortifications qu'on a ajoutées au Château de cette Ville, étant achevées, le Comte de Colloredo en alla dernièrement faire la visite, & fut reçu & traité splendidement

des Princes Ec. Fevrier 1726. 111

dement à diner par le Comte de Colmenero, Gouverneur de cette Citadelle. On a envoyé à *Tortone* les Forçats qui ont été employez à ces travaux, pour aplanir une hauteur qui rendra la communication de la Ville avec le Château plus aisée. Le General Comte de Daun n'étoit pas encore arrivé de *Bruxelles* le 22. Decembre; & le Comte de Colloredo occupe, en attendant son arrivée, l'Appartement qui lui a été préparé dans le Palais du Prince Trivulce. S. Exc. a déjà congédié une partie de ses Domestiques, & a envoyé la plus grande partie de ses Equipages à *Vienne*. Les reparations qu'on faisoit depuis deux ans au Salon des Festins dans le Palais de cette Ville, sont perfectionnées. On est presentement occupé à peindre les Balcons & les ornemens extérieurs d'Architecture, de même que les Armes de l'Empereur qui sont au-dessus de la Porte. Le General Comte de Braun est parti pour la Cour de *Vienne*, où il a été mandé. Le tems est fort fâcheux en ce País.

XIII. *Turin*. Le Roi, depuis son retour de *Savoie*, s'est toujours tenu à la *Venerie*; mais les neiges ayans commencé à tomber en abondance, S. M. revint le 13. Decembre en cette Ville pour y passer l'Hyver. La Cour paroît fort occupée du parti qu'elle prendra dans la conjoncture presente des affaires, & les Conferences sont là-dessus fort frequentes. Les Officiers de Cavalerie & d'Infanterie ont ordre de fournir des états des hommes & des Chevaux qui manquent à leurs Compagnies, afin qu'on puisse incessamment les recruter; & on travaille autant que la saison peut le permettre à réparer les Places Frontieres, tant du côté de la *France* que du *Milanex*. Le 15. le Comte de Cambis, Ambassadeur de *France*, eut une Audience particuliere du Roi. Ce Ministre a reçu depuis son arrivée divers Exprés de *Paris*, & il en est

aussi arrivé ici de la Cour de *Vienne*, dont S. M. paroît fort satisfaite. On fait préparer des tentures de Tapissieries très riches, & des Meubles somptueux, de quoi meubler deux Chambres, pour les envoyer au Roi de *Pologne*, de qui S. M. reçut dernièrement un présent magnifique de Porcelaines & autres raretez.

XIV. *Suisse*. Le differend survenu entre la Regence de *Lucerne* & le Nonce du Pape, bien loin d'être terminé, s'aigrit de jour en jour; & ce Prélat se tient toujours à *Asdorf* où il s'est retiré avec toute sa Maison. On a déjà affiché un premier Monitoire contre le Magistrat de cette Ville, tant de sa part que de celle de l'Evêque de *Constance*, qui paroît beaucoup s'intéresser dans cette affaire. On dit, mais sans vraisemblance, que deux Villages situez sur la Frontiere du Canton de *Claris* ont depuis peu embrassé la Religion Protestante, & que Mrs. de *Berne* ont, à ce que l'on ajoute, contribué d'une somme de 600. écus pour les aider à bâtir un Temple, & à entretenir leur Ministre. On dit aussi toujours que le renouvellement de l'Alliance entre la *France* & les Cantons Protestans est conclu; mais sans aucune certitude; & le Marquis d'*Ava-rey*, Ambassadeur de cette Couronne, a seulement ordre de se rendre à sa Cour, pour y faire rapport de quelques nouvelles propositions qui lui ont été faites. On assure aussi que les Liges Grises sont sur le point de renouveler leur Capitulat avec le *Milanez*. On apprend que l'Empereur fait munir les Forteresses de *Fribourg* & de *Brissach*; que de la part des François la sortie des grains & des fourrages est défendue sous peine de la vie; qu'on en fait en *Franche Comté* des amas considerables, & qu'au Printems prochain on formera sur cette

Frontiere

des Princes &c. Fevrier 1726. 113

Frontiere un Camp de 25. à 30. mille hommes, qui ont actuellement leurs quartiers dans cette Province. On ne sçait pas encore quel parti prendront les Cantons, & s'ils accederont au Traité de Vienne, ou à celui d'Hannover.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en FRANCE, depuis le mois dernier.

I. **V**ersailles. On chanta le 11. Decembre le *Te Deum* dans l'Eglise Paroissiale de Versailles, en actions de graces du Mariage du Roi. La Reine y assista accompagnée des Princes & Princesses du Sang, & l'après-midi S. M. y entendit les Vêpres. Le soir le Château fut illuminé, & il y eut dans toutes les rues des feux de joye & autres marques de réjoüissance. Tous les criminels dont les cas étoient graciabes, & quis'étoient rendus dans les prisons de *Fontainebleau* à l'occasion du Mariage du Roi, ont été élargis à la requisiion de la Reine; & depuis son arrivée ici, cette Princessse a procuré la grace à deux Gardes Suisses qui avoient été condamnez à mort. Comme S. M. aime extrêmement la Musique, on va établir des Concerts reglez; il y aura aussi desormais deux fois la semaine grand Appartement au Château, & trois fois Comédie. La Duchesse du Maine s'étant renduë ici pour faire sa cour à la Reine, fut dernièrement présentée à S. M. par la Princessse de Conti. Le Roi a donné à l'Abbé Cauter, l'un de ses Aumôniers, l'Evêché de *Grenoble*, vacant par la mort de Mr. de Verthamont; l'Abbaye de *Bullion*, Diocese de *Besançon*, à l'Abbé

H Marnesia;

Marneſia, & à la Dame d'Angennes, l'Abbaye de *St. Laurent*, Diocèſe de *Bourges*.

II. On paroît ici beaucoup compter ſur l'acceſſion du Roi de *Sardaigne* au Traité d'*Hannover*; & ſur quelques avis qu'on reçut dernièrement du Duc de Richelieu, Ambaſſadeur à *Vienne*, on dépêcha auſſi-tôt un Exprès au Marquis de Cambis à *Turin*. Rien cependant n'eſt encore plus incertain; & peut-être qu'actuellement on ſe flatte à la Cour Imperiale & à celle de *Madrid* de la même choſe pour le Traité de *Vienne*. L'Abbé de Livry eſt ſur ſon départ pour ſon Ambaſſade de *Pologne*, & le Contrôleur General des Finances a ordre de lui fournir les ſommes neceſſaires pour y paroître avec éclat. Mr. Giedda, ci-devant Réſident de *Suede* en cette Cour, ayant reçu de nouvelles Lettres de créance, a pris le titre d'Envoyé Extraordinaire de S. M. Suedoiſe, & eut le 16. ſa première Audience du Roi en cette qualité. Le Marquis de Coigni eſt revenu des Frontières d'*Eſpagne*, où il étoit allé faire la revûe des Troupes & viſiter les Places, de l'état deſquelles il a déjà fait rapport; & le 14. il arriva un Exprès dépêché de *Rome* par le Cardinal de Polignac, ce qui donna lieu à S. M. d'avoir l'après-midi une longue Conférence avec Mr. le Duc d'Orléans, & Mr. le Duc de Bourbon. Le Roi ſur les repréſentations du Parlement, a rendu aux jeunes Conſeillers la voix délibérative qui leur avoit été ôtée au dernier Lit de Juſtice qui s'eſt tenu; mais ceux qui depuis ont été reçus, & qui le ſeront dans la ſuite, ne jouiront de cet avantage qu'après 5. ans de ſervice. Le Fils du feu Marquis de Souvré lui ſuccède dans la Charge de Maître de la Garderobe du Roi.

III. La Reine a pris dix Demeiſelles de *St. Cyr* des mieux faites, pour travailler à certaines heures

des Princes Ec. Fevrier 1726. 115

res auprès d'Elle à des ouvrages de Broderie & de Tapiserie, & S. M. a bien voulu se déclarer la Protectrice de cette Maison, dont Elle a paru fort contente dans la dernière visite qu'Elle en fit. Il y a à présent tous les jours Appartement chez cette Princesse; tous les Lundis & les Mercredis il y a Concert dans la Salle de Musique, & les autres jours Comedie Françoisse & Italienne alternativement. Ni la diversité des plaisirs, ni l'éclat des grandeurs n'ont encore rien diminué de la piété de S. M.; c'est toujours la même charité envers les pauvres, & la même humeur bienfaisante envers tous ceux qui ont l'honneur de l'approcher. Le Roi a ordonné que les Seigneurs Polonois qui viennent voir *Verfailles*, soient bien reçus, & qu'on leur fasse tout l'accueil possible. Comme la Cour doit aller dans quelques jours à *Marly*, on y bâtit dans la Chapelle une Tribune particulière qui ne servira qu'à la Reine seule; & S. M. a bien voulu exempter les Dames qui seront de ce voyage, de la suzerion d'y porter la Robe de Cour, comme à *Verfailles*. Le Roi n'a pas été à la chasse pendant plusieurs jours, à cause du mauvais tems; & le 18. les Députez des Etats d'*Artois* eurent Audience de S. M. à qui ils presenterent les Cahiers de la Province. Le Gouvernement de *St. Venant* vacant par la mort du Marquis de Sailly, a été donné à Mr. de St. Pater Lieutenant General. Le jeune Duc d'Aumont commencera le premier Janvier à entrer en exercice de sa Charge de premier Gentilhomme de la Chambre du Roi; & le Comte de St. Florentin a pris le titre de Marquis de la Vrilliere.

IV. Le Roi ayant depuis peu nommé des Commissaires pour prendre connoissance des Procez qui surviennent entre les Evêques, touchant les Droits de l'Indult accordé pour la nomination aux Bene-

H 2 fices;

fices; le Pape, qui prétend qu'il n'appartient qu'au St. Siege de connoître & de juger de ces differends, a adressé à S. M. le Bref dont voici la teneur.

A nôtre très-cher Fils le Roi T. C. Louis XV.

BENOIT XIII. SALUT.

*Bref du Pape
Benoît XIII.
au Roi.*

Nôtre très-cher Fils en Jesus-Christ. ... En nous adressant à V. M. pour les intérêts du St. Siege Apostolique, & employant toute nôtre sollicitude & tendresse paternelle pour vous prier d'en soutenir les droits; Nous croyons Nous acquitter d'un des plus essentiels devoirs de nôtre Ministère, & qui ne peut être que très-agréable à vôtre pitié & à vôtre justice. En effet, qu'y a-t-il de plus convenable à un Roi T. C. que de défendre sa Mere la Ste. Eglise, contre les attentats dont elle se trouve menacée, sur tout dans une occasion où il semble qu'on s'arme de ses bienfaits-mêmes contre elle, & qu'on se sert de ses graces pour diminuer son Autorité.

Nôtre Prédecesseur, d'heureuse memoire, Eugene IV., à la requisition de Charles VII. de glorieuse memoire, l'un de vos Prédecesseurs, avoit par une bonté speciale accordé aux Conseillers du Parlement, le droit de presenter aux Ordinaires des Evêchez qui étoient alors Membres du Royaume de France, leur humble Requête pour le premier Benefice vacant dans leurs Eglises, & de leur nommer un Sujet capable à qui ils donneroient l'Institution Canonique.

Les Officiers du Parlement ont jusqu'à present jôûi de cet Indult, en sorte néanmoins que les Rois T. C. jugeoient qu'on n'en pouvoit demander l'explication qu'au St. Siege, s'il naissoit quelque doute sur le sens & la force des termes dans lesquels il est conçu. Ainsi du tems de François I., comme on

commençoit à douter si ce Privilege étoit peri par le non-usage du Parlement, le Roi consulta Paul III., qui par sa réponse leva toute ambiguïté.

D'ailleurs, ce même Roi consultant encore le Pape sur ce même point douteux, si les Cardinaux Collateurs de Benefices étoient sujets à l'Indult d'Eugene. Paul III. les en declara exempts & non compris dans cet Indult.

Dans la suite s'étant meües diverses disputes; sçavoir, si les Cardinaux satisfaisoient à l'Indult en conserant des Cures, s'ils pouvoient donner des Benefices Reguliers en Commande, & plusieurs autres questions de la sorte; le Roi Louis XIV., de glorieuse memoire, vôtre Bisayeul, eut recours au Pape Clement XI., qui par un Bref expliqua les difficultez proposées.

Aujourd'hui, s'agissant des Evêchez unis à la Couronne de France, depuis la concession de l'Indult Apostolique, & les Procez avec les Ordinaires touchant l'extension de cet Indult, se multiplians tous les jours; Nous avons apris avec une douleur extreme, qu'on nommoit des Commissaires Royaux pour connoître de ce differend, & qu'outre la disposition des Sts. Canons, l'usage des tems passez, & le pieux exemple de vos Prédecesseurs, on veut ôter la connoissance de cette affaire au Jugement Apostolique, pour la porter au Tribunal Laïque.

C'est pourquoi, sachant que l'Autorité du St. Siege & la Discipline Canonique n'a pas de plus ferme appui que dans V. M., Nous vous exhortons, mon très-cher Fils, & prions instamment d'ordonner, qu'il soit défendu de demander à tout Tribunal l'explication & l'extension de cet Indult, qu'à celui de l'Autorité de qui il est émané; afin que cette Chaire Apostolique n'ait pas le chagrin de sentir du dommage de sa liberalité, & qu'elle ne se voye pas obli-

gée, malgré elle; mais cependant pour remplir le devoir de l'Apostolat, d'user des remèdes propres à reprimer les abus qu'on fait de ses Privilèges; qu'au contraire, donnant des marques de reconnaissance, elle soit plutôt engagée par de nouveaux motifs à ouvrir son sein maternel, pour distribuer de plus grands bienfaits.

Nous espérons cette justice de votre attachement filial au St. Siege. C'est un service que vos illustres Ancêtres ont reconnu lui devoir, & lui ont rendu avec empressement. Cependant avec tout notre amour paternel; Nous repandons sur V. M. notre Bénédiction Apostolique. A Rome ce 3. Decembre 1725.

Le Nonce a fait de la part du St. Pere un présent au Roi & à la Reine de plusieurs belles Médailles. Le 19. l'ancien Evêque de *Frejus* se retira à sa Maison d'*Issy* pour quelque mécontentement; & laissa, dit-on, deux Lettres, l'une adressée au Roi, & l'autre à Mr. le Duc, pour les informer du sujet de cette retraite; mais le lendemain il retourna à *Versailles*, sur ce que Mr. le Duc lui fit sçavoir que S. M. souhaitoit qu'il y revint incessamment. La Reine prend beaucoup de plaisir dans l'Abbaye de *St. Cyr*, où S. M. continué d'aller trois fois la semaine, & presque toujours accompagnée de la jeune Duchesse d'Orléans.

V. Le Roi & la Reine prirent le 24. le divertissement de la chasse dans le Bois de *Marly*, accompagnés d'un grand nombre de Seigneurs, & revinrent le soir à *Versailles*. Mr. le Duc d'Orléans se trouva ce jour-là incommodé; mais le lendemain S. A. R. fut beaucoup mieux. Le 25. Fête de Noël, L. M. firent leurs dévotions dans la Chapelle de ce Château. Le Roi a fait faire une porte de communication de son Appartement à celui

de la Reine, pour y entrer sans être vû de personne; & le Quartier qu'occupoit ici le feu Marechal de Medavi, a été donné au Duc de Richelieu. Le Comte de Tarlo Polonois, & Parent très-proche de la Reine, a été élevé à la Dignité de Lieutenant General des Armées de S. M.; le Marquis de Bonnelles a obtenu la Lieutenance generale de la Province de *Guyenne*, vacante par la mort du Marquis de Noailles, en payant aux Heritiers de ce défunt un Brevet de retenuë de 200000. livres qu'ils avoient sur cette Charge; & le Chevalier de Tessé, Ecuyer de la Reine, a été gratifié d'une pension de 4000. livres. La Reine est allé visiter le Château de *Mendon*, & n'a pû se lasser d'en admirer sa belle situation, & sa vûë sur la Ville de *Paris*. Par la nouvelle augmentation de Troupes qui se fait, & à laquelle on travaille avec chaleur, on compte que le Roi aura sur pied au Printems prochain près de 150000. hommes, & Mrs. Dodun & de Breteüil ont un soin tout particulier de faire toucher aux Officiers les fonds necessaires pour cela; on en a aussi destiné un de trois millions pour le rétablissement de la Marine. Le 31. la Reine alla à *St. Cyr*, où Elle passa toute la journée, & y communia par les mains de l'ancien Evêque de *Frejus* son Grand Aumônier. Un violent ouragan qui s'éleva ici dernièrement, a causé beaucoup de dommage; les vitres de la Galerie & des Apartemens ayant été brisées par des coups de vents; mais c'est peu de chose en comparaison des ravages qu'il a fait dans le plat-Païs.

VI. Le premier Janvier, qui étoit le premier jour de l'année 1726., le Roi & la Reine reçurent les complimens des Princes & Princesses du Sang, de toute la Cour & des Ministres Etraangers. Le Prevôt des Marchands & les Echevins de la
Ville

Ville de *Paris* vinrent aussi s'acquitter du même devoir, & furent les présens ordinaires à L. M. La Reine a envoyé de magnifiques Etrennes au Roi Stanislas son Pere & à la Reine sa Mere; mais on ne sçait pas encore en quoi elles consistent. Ce jour-là sur les 10. heures du matin, le Roi tint dans son Cabinet Chapitre de l'Ordre du *St. Esprit*, où l'on admit les preuves du Comte de Tarlo, qui avoit été proposé Chevalier dès le 19. Août dernier. S. M. se rendit ensuite dans la Chapelle, précédée des Princes du Sang, des Commandeurs, Chevaliers & grands Officiers de l'Ordre, & le Comte de Tarlo étant dans son Habit de Novice, marchoit immédiatement après. Le Roi, devant qui marchaient deux Huissiers de la Chambre avec leurs Masses, étoit revêtu de même que tous les Chevaliers du Manteau & de l'Habit de l'Ordre; & lorsque S. M. fut entrée dans la Chapelle, & placée sur son Trône, on entonna le *Veni Creator* qui fut chanté par la Musique. La Messe fut ensuite célébrée par l'Evêque de Metz, Prélat Commandeur du *St. Esprit*; après quoi, le Roi donna le Collier au Comte de Tarlo. La Reine accompagnée de ses Dames, vit cette Ceremonie de la Tribune; après laquelle le Roi retourna dans son Appartement dans le même ordre qu'il en étoit venu. Les 24. Violons du Roi joüirent, selon la coutume, pendant le dîner; & le soir la Cour fut fort nombreuse chez la Reine, qui fit une quête pour les pauvres. Le présent que le Roi a fait à cette Princesse, consiste en 18. Bourles remplies d'or que S. M. lui fit remettre dès la Veille par le Sr. le Feuvre, Tresorier de ses menus plaisirs. Le 2. toute la Cour partit de *Versailles*, & se rendit le soir en chassant à *Marly* avec une nombreuse suite. La Duchesse Doi-
rierc

des Princes &c. Fevrier 1726. 121

riere d'Orleans, Mr. le Duc son Fils & Madame la Duchesse sa Belle-Fille ont pris les Apartemens qui sont auprès de ceux de L. M.; & Mr. le Duc de Bourbon a pris le sien au second Etage. Les Bureaux sont restez à *Verfailles*, où le Roi fait état de revenir le premier Fevrier, pour assister le lendemain à la Procession solennelle de l'Ordre du *St. Esprit*; après quoi S. M. reviendra passer encore quelques semaines à *Marly*. Voici la liste des Seigneurs & Dames qui ont été nommés pour être de ce voyage.

Mr. le Duc d'Orleans, Mr. le Duc, le Comte de Charollois, le Comte de Clermont, & le Prince de Conti, *Princes du Sang*. Le Duc du Maine, le Comte de Thoulouse, le Prince de Dombes, & le Comte d'Eu. Le Cardinal de Rohan, l'ancien Evêque de *Frejus*, & les Evêques de *Metz* & de *Rennes*. Mr. le Duc d'Aumont, de la Rochefoucault, de Courtenvaux, de Souvré, de Croissy, Mr. le Grand Prevôt, le Prince de Rohan, d'Egmont, le Duc de Tallard, le Prince Charles, de Carignan, le Duc de Duras, le Maréchal de Roquelaure, le Comte d'Arpajoux, de Bethune, le Maréchal d'Etrées, Mr. de Breteuil, Dodun, de Gontaut, le Duc de Biron, de Chalais, d'Epernon, de Grammont, le Marquis de Seigneley, Mr. le Premier, le Duc d'Antin, d'Espinay, de Laffey, de Coigni Fils, de la Suze, le Comte de Grammont, de Dreux, le Comte de Tellé, de Goës-briant, de Maurepas, de Clermont, d'O, de Pefé, de Villacerf, d'Alincourt, de Boufflers, le Prince de Talmont, de Retz, de Ruffec, de Prie, le Marquis de Villars, le Maréchal de Villars, le Duc de Charost, de Gesvres, de Merode, le Comte d'Attaignan, le Marquis de Matignon, de Nefle, d'Humieres, le Duc de Roche-Guyon,

le Comte de Fraulay, de Montaran, de Pont, de Lyonne, le Comte de Baviere, de Marton, d'Austray, de Goësbriant Fils, de Puisieux, de Saillant, de Telle.

Les Dames sont,

Madame Royale d'Orleans, la Duchesse d'Orleans, Madame la Duchesse, Mademoiselle de Clermont, la Princesse de Conti, Mademoiselle de la Roche-sur-yon, la Maréchale de Boufflers, Mesdames de Pont, de Bellai, de Mailli, de Prie, d'Égmond, de Tallard, de Carignan, de Bethune, la Maréchale d'Etrées, la Duchesse de Grammont, de Livry, de Boissi, de Sezane, Dodun, de Rupelmonde, de Gontaut, de Chalais, de Morville, de Grace, d'Epernon, de St. Florentin, de la Vrillière, de Ville-neuve, de Ribeirac, du Bordeille, de Tavannes, d'Espinal, de Potier, de Marville, de Clermont, de Charost, de Maurepas, d'Alincourt, la Duchesse de Bouillon, la Marquise de Villars, la Duchesse de Villars, de Merode, de Martignon, de Nesle.

VII. Il n'y aura aucun spectacle à *Marly* pendant le séjour qu'y fera la Cour; mais seulement quelques Bals sur la fin du Carnaval. Le 5. veille de l'*Épiphanie*, S. M. vint en chassant à la Meute dans le Bois de *Boulogne*, pour y faire les Rois avec quelques jeunes Seigneurs; S. M. s'y divertit avec eux à faire la cuisine, & y parut d'un enjouement & d'une gaieté qui fit un plaisir extrême aux Courtisans. La grosseffe de Madame la Duchesse d'Orleans a été déclarée, & S. A. R. retournera au premier jour au Palais Royal pour y attendre le tems de ses couches. Le Marquis de Nangis, Chevalier d'Honneur de la Reine, & le Comte de Broglie, Ambassadeur de S. M. auprès du Roi de la *Grande Bretagne*, sont désignez Chevaliers

valiers de l'Ordre du *St. Esprit* pour la premiere Promotion. Le Comte de la Marck, Officier de la seconde Compagnie des Mousquetaires, a obtenu la Lieutenance de Roi de la Ville d'*Amiens*; & l'Abbé de Tessé a été nommé Aumônier du Roi. Le Nonce du Pape faisoit ici grand bruit de la nouvelle Alliance conclüe à *Hannover* entre S. M. & les Rois de la *Grande Bretagne* & de *Prusse*; mais il s'est beaucoup moderé, à la priere que les Ministres lui en ont faite. Il y a des Puissances qui n'entrent pas dans ce Traité avec autant de chaleur que la Cour l'avoit esperé; ce qui cause ici quelque inquiétude. Mr. Valpole, Ambassadeur de S. M. Britannique, est parti pour *Londres* avec Madame son Epouse. Le bruit court qu'il pourroit bien être fait Secretaire d'Etat, & qu'il sera remplacé par le Lord Carteret Viceroi d'*Irlande*. Cependant S. Exc. a laissé ici une partie de sa Famille & toute sa Maison.

VIII. Voici la fin des remontrances du Clergé au Roi au sujet du *Cinquantième*; voyez les derniers Journaux de Decembre page 445. & Janvier page 39.

..... Il n'est pas seulement dit dans ces Actes, que les Biens Ecclesiastiques n'étoient pas compris dans la Declaration du dixième denier; mais aussi qu'ils n'ont pû y être compris: d'où le Clergé se croit en droit de conclure, que les Biens qui n'ont pû être compris dans l'imposition du dixième denier, ne peuvent pas non plus être sujets à celle du Cinquantième.

Il semble même que ce pieux Monarque (Louis XIV.) a prévu le triste état où le Clergé se trouve
aujourd-

aujourd'hui, & qu'il a voulu faire sentir au premier Corps de son Royaume les effets de sa justice, & de sa protection, même après sa mort.

Il ne se contente pas dans ce Contrat de remédier au présent, mais il pourvoit à l'avenir. Il promet qu'il ne mettra jamais sur le Clergé en general ni en particulier aucun Impôt ni Subside extraordinaire, ni aucune autre Taxe ou charge de quelque nature qu'elle puisse être, ou de quelque nom qu'on puisse les nommer; S. M. y renonce tant pour Elle que pour ses Successeurs, & declare que cette clause est essentielle & irrévocable. Tout ce qui peut autoriser, Sire, les remontrances que le Clergé a l'honneur de vous faire, est en quelque sorte renfermé dans cette promesse. Si les engagements solennels contractez par les particuliers, assurent si fort l'état de ceux qui traitent avec eux, quel fond le Clergé ne doit-il point faire sur un Contrat qui, de sa part, a été exécuté dans tous ses points, qui est revêtu de toutes les formalitez requises, & qui est fondé sur la parole d'un Roi, dont la renommée est répandue par tout le monde.

Ce n'est pas, Sire, que le Clergé en prenant la liberté de vous remontrer ses droits, prétend s'excuser de donner à V. M. des marques de son zèle. Le passé doit être un sûr garant de l'avenir. Plus de 120. millions en dons extraordinaires accordez depuis l'année 1690.; près de 80. millions que le Clergé doit encore, montrent assez que dans les tems de calamitez, il ne s'est pas contenté de lever les mains au Ciel; & que pendant que la Noblesse de vôtre Royaume répandoit son sang pour la gloire de son Roi, le Clergé donnoit liberalement ses Biens pour le soulagement de l'Etat. Mais, Sire, tous ces dons, quoi qu'immenses, étoient volontaires. Le Clergé n'a pas épargné ses forces; mais il a conservé ses
libertez;

libertez ; & il espere d'autant plus , Sire , de les maintenir contre le tort qu'on veut leur faire aujourd'hui , que V. M. dans la Ceremonie si celebre & si éclatante de son Sacre , a promis à Dieu par un serment solennel de les proteger & de les maintenir.

Que deviendrait , Sire , le Service divin sans ces libertez ? Que deviendraient les fondations , les ornemens des Temples , l'entretien des Ministres des Autels , & celui de tant de miserables qui ne trouvent de secours que dans les Biens Ecclesiastiques ? Que deviendrait le Clergé même , qui ne peut disposer de la moindre partie de ses Biens , sans avoir pourvu auparavant à l'entretien des Pasteurs , à l'ornement des Temples , & à la nourriture des pauvres ? Et comment pourroit-il y pourvoir , s'il étoit sujet à une imposition , d'autant plus onereuse , que l'on peut y ajouter tous les jours une nouvelle charge.

Le Clergé de France , Sire , ne peut s'empêcher d'esperer que V. M. suivra les traces de ses illustres Ancêtres , & qu'il trouvera en vous la protection que la Religion , la Justice & la Foi inviolable de ses promesses lui donnent lieu d'attendre de V. M. Il ne souhaite autre chose de vous , Sire , que la conservation de ses libertez , qu'aucun de vos Prédecesseurs n'a crû pouvoir lui être légitimement ôtées. Il ne desire autre chose que d'être délivré d'un joug qui jusqu'à present lui a été inconnu , & qu'il ne lui est pas même permis de porter , parcequ'il ne pourroit s'y soumettre sans trahir son devoir , & sans donner atteinte aux droits que le Clergé des autres Etats Catholiques a si fort à cœur de conserver. Il ne desire autre chose que l'exécution des Contrâcts que nos Souverains ont bien voulu passer avec lui , & l'accomplissement des promesses que

V.

V. M. lui a faites en un jour qui , après celui de votre Naissance , a été le plus consolant pour vos peuples. En un mot , Sire , il ne demande autre chose de vous , que la grace de se voir en état de secourir V. M. d'une partie de ses Biens , quand la nécessité le demandera d'une maniere qui ne le rende point coupable en faisant un tel sacrifice. Fin.

IX. *Paris.* La diminution indiquée sur les Especes pour le premier Janvier , bien loin de les faire circuler , les rend au contraire plus rares ; & on remarque avec étonnement que plus l'argent baisse , plus les Marchandises & Denrées augmentent. Ce qu'on ne peut attribuer qu'aux funestes suites des augmentations précédentes , qui ont mis les Marchands , toujours avides du gain , dans le goût de vendre cher. Abus qu'il n'est presque plus possible de corriger , & dont on ne sent que trop à present les dangereuses consequences. Le 20. Decembre on jugea au Conseil d'Etat le fameux Procès qui dure depuis près de 100. ans , entre l'Université de cette Ville & les Marchands Libraires ; il fut décidé en faveur de l'Université , & par cette décision les Libraires & Imprimeurs ne pourront à l'avenir être reçus dans leur Corps , qu'auparavant ils n'ayent été examinez par les Professeurs commis à cet effet. La Princesse de Conti seconde Douairiere , a été fort mal , & le Comte d'Alais est toujours fort languissant. Plusieurs personnes de distinction qui avoient été mises à la Bastille , ont été élargies à la réquisition de la Reine ; mais il ne leur est pas permis de sortir de Paris sans une permission expresse de la Cour. On a fait l'operation de la fistule au Prince de Tingri , qui a heureusement réussi.

X. La jeune Reine Douairiere d'*Espagne* , qui
fait

fait toujours sa résidence au Château de *Vincennes*, devoit aller à *Versailles*, pour y rendre une visite de cérémonie à L. M. ; mais cela a été remis à une autre fois. Le Roi d'*Espagne* a envoyé au Prince de Robec, Majordôme de cette Princesse, l'*Etiquet* portant Règlement des fonctions & prérogatives de tous les Officiers & Dames de sa Maison, avec ordre de s'y conformer ; & le Chevalier du Bourg, qui est arrivé tout récemment de *Madrid*, a été fait Chambellan de S. M. Le 19. on celebra en cette Cour l'anniversaire de la Naissance de S. M. Catholique, qui entra ce jour-là dans sa quarante troisième année, & il y a eu à cette occasion une grande Fête au Château. Le 18. il fit ici une tempête des plus violentes, qui a causé de grands dommages. Les eaux de la *Seine* ont débordé par les pluies continuelles, ce qui la rend presque impraticable. De longtems on n'a vu une saison si fâcheuse ; & toutes les Lettres qu'on reçoit des Côtes de *Normandie*, de *Bretagne*, &c. ne font mention que de naufrages. Les Etats de *Languedoc* ont dû s'assembler pendant le courant du mois de Decembre à *Montpellier* ; & les Prélats de cette Province qui étoient ici, sont tous partis pour se trouver à l'ouverture de cette Assemblée. L'Abbaye de *St. Victor* lez *Marseille* vient d'être secularisée par un Arrêt du Conseil d'Etat : c'étoit une Communauté de Chanoines Reguliers, & ce sera désormais un Chapitre composé de 30. Chanoines, dont les Canoncats, qui ne seront possédés à l'avenir que par des Nobles, vaudront 2000. écus de rente.

XI. On croit que le Roi assignera dans peu un fond sur le revenu des Postes pour l'entretien de sa Bibliothèque, & pour payer les pensions aux Académiciens. Mr. de Rastignac est parti pour aller prendre

prendre possession de son Archevêché de *Tours* ; & l'Abbé de Roye de Rouffi a été fait Grand Vicaire de *Pontoise* , à la place de l'Abbé Caulet nommé à l'Evêché de *Grenoble*. On a affiché dans toutes les Eglises une nouvelle Ordonnance du Roi, touchant le respect dû aux lieux sacrez ; & la Reine a, dit-on, destiné un fond de 20000. livres pour être distribuez aux pauvres de cette Ville, en accomplissement d'un vœu qu'a fait S. M. pour obtenir du Ciel des Successeurs à la Couronne. Le Magistrat de cette Ville a fait faire deux grands Tableaux, dont l'un représente la celebration du Mariage du Roi, qui sera placé dans l'Hôtel de Ville, & l'autre la Ceremonie de la dernière Procession de Ste. Geneviève qui sera mis dans l'Eglise de ce nom. Les Deputez de *Mississipi*, dont nous fîmes mention le mois dernier, sont sur leur départ pour retourner en leur Pais, ayans pris congé du Roi, qui leur a fait donner à chacun une Médaille, une Boîte à tabac & une Montre d'or. Le Gouvernement de *Canada*, vacant par le décès du Marquis de Vaudreuil, mort à *Quebec* âgé de 80. ans, a été donné à Mr. de Rochevard Chef d'Escadre.

XII. On a reçu de *Rome* plusieurs exemplaires imprimez des Actes du dernier Concile Romain, où se trouvent le Decret concernant la Bulle *Unigenitus*, & un Catechisme que le Pape a dressé lui-même pour l'usage des enfans. Quelque décidée que paroisse par là l'affaire de la Constitution, on se flatte néanmoins toujours ici des explications dont on a tant parlé. Le Cardinal de Noailles travaille actuellement à un Ouvrage pour faire voir qu'il ne s'est point contredit, comme on l'accuse, dans les explications qu'il a données sur la Bulle pendant la Minorité
du

du Roi, & S. Em. a écrit depuis peu une Lettre à S. S. en reponse au projet d'accommodement qui lui avoit été envoyé de la part du St. Pere. On a rejeté l'offre que le Clergé avoit faite de donner un don gratuit tous les ans; mais on lui a accordé la permission d'emprunter à 5. pour cent une somme de 900000. livres pour achever de payer le don gratuit qu'il fit au Roi en 1723.; & les Lettres Patentes de S. M. pour cet emprunt, ont été expédiées. On fait une exacte perquisition de l'Auteur & de l'Imprimeur d'un Libelle très-piquant & très-scandaleux, qui a paru ici en cachette, & qui blâme la conduite des Prelats qui ont composé la dernière Assemblée. On parle d'un nouveau Reglement pour la levée du Cinquantième, particulièrement sur les Biens Ecclésiastiques.

XIII. La diminution des Espèces a eu lieu contre l'attente de bien des gens, & il y a aparence qu'il en fera de même de la seconde indiquée pour le premier Fevrier prochain; après quoi on parle d'une nouvelle augmentation pour le mois de Mars suivant, & une refonte generale de toutes les anciennes Espèces. Tels sont les arrangements que l'on prend en ce País, & dont les effets sont si prompts, que l'on passe de la diminution à l'augmentation sans presque avoir le tems de s'en apercevoir, si ce n'est par la perte trop sensible que causent aux particuliers ces differens mouvemens. L'Administration generale du Cinquantième de cette Ville a été confié à Mr. Briancourt; & on a établi de nouveaux Receveurs de la Capitation à la place de ceux qui avoient été congédiés. On commence à payer l'état des pensions pour l'année 1723.; & le Roi a ordonné le payement des gages de toutes les Compagnies & Cours de Justice du Royaume, avant la diminution indiquée au

premier Fevrier. Il n'y a eu aucune réduction sur les derniers Impôts établis sur la fin de l'année 1725., & la perception s'en fait actuellement dans toutes les Provinces du Royaume. Voici les Edits & Arrêts publiez pendant le mois de Decembre.

Une Declaration du Roi du 22. Novembre, portant réduction de toutes les pensions accordées par le feu Roi Louïs XIV., & pendant la Minorité de Louïs XV., sçavoir, celles au dessus de 10000. livres aux trois cinquièmes ; celles au-dessus de 6000. livres jusqu'à 10000. aux trois quarts ; celles au-dessus de 1000. jusqu'à 6000. aux quatre cinquièmes ; & celles au dessus de 600 jusqu'à 1000. aux cinq sixièmes. Il n'y a point de réduction sur celles de 600. & au-dessous. Les pensions des Princes sont réduites aux quatre cinquièmes, & celles qui tiennent lieu d'appointemens, aux neuf dixièmes. On excepte les pensions de l'Ordre Militaire de St. Louïs ; celles attribuées aux Emplois Militaires par forme d'appointemens & aux Charges de la Maison du Roi. Le Roi n'accordera plus de nouvelles pensions que dans les cas qui seront jugez absolument necessaires, jusqu'à ce que par le décès des Pensionnaires, ou par leur nomination à d'autres Emplois, la totalité des pensions soit réduite à un pied proportionné à ce qu'on pourra facilement payer, sans rien déranger aux dépenses ordinaires de l'Etat.

Un Arrêt du Conseil, portant que comme l'état present des Finances ne permet pas de payer en argent la totalité des arrérages des pensions pour les années 1723. , 1724. & 1725., on payera pendant le courant de 1726. les arrérages dûs pour l'année 1723. , & que les autres seront payées en viager par forme d'augmentation de pensions, en réglant ledit viager sur le pied du denier 25. de ce qui sera dû d'arrérages à chaque pensionnaire ; au moyen de quoi tout ce
qui

des Princes Ec. Février 1726. 131

qui restoit dû du passé étant acquitté dans le courant de 1726., il ne restera à payer en 1727. & les suivantes qu'une année échüe de chaque pension, qui sera payée le jour de l'échéance de l'année revoluë.

Un Edit, qui permet aux Protestans d'Allace le libre exercice de leur Religion.

Un Arrêt du Conseil, qui permet aux particuliers de placer de l'argent sur l'Hôtel de Ville à constitution, à 5. pour cent d'intérêt.

Voici les remontrances du Parlement de Roïen au Roi au sujet du Cinquantième, que nous promîmes le mois dernier.

*Remontrances du Parlement de Roïen au Roi,
au sujet du Cinquantième.*

S I R E,

„ LA consternation generale qu'a répandue
„ L'Edit de Vòtre Majesté, qui ordonne la
„ levée du 50^e. denier du revenu de tous les
„ biens de son Royaume, les suites funestes
„ qu'on a lieu d'en craindre, & la conjoncture
„ fâcheuse où cet Edit nous a été porté, nous obli-
„ gent de faire à V. M. nos très-humbles &
„ très-respectueuses remontrances.

„ Accoutumés à lui donner des preuves de
„ nôtre zèle & de nôtre fidélité par l'obéissance
„ la plus prompte à ses ordres, nous ne rom-
„ prions pas le silence dans cette occasion, si l'in-
„ térêt de V. M. & les gémissemens de son Peu-
„ ple ne l'exigeoient de nous, & si nous n'avions
„ lieu d'espérer qu'un Roi né pour faire la feli-
„ cité de son Royaume, écoutera favorablement
„ la voix de ses Sujets.

„ Permettez-nous, SIRE, de vous exprimer

„ la vraye douleur dont nous avons été pénétrés
 „ en voyant dans cet Edit l'état présent des Fi-
 „ nances de V. M. Nous nous flattons qu'après
 „ 12. ans de Paix votre Peuple pourroit com-
 „ mencer d'en goûter les douceurs. Si ce tems
 „ désiré n'est pas encore venu, nous osons du
 „ moins espérer qu'Elle ne choisira pas pour le
 „ rétablissement des Finances, celui de tous les
 „ Impôts qui doit être le plus onéreux à son Peu-
 „ ple, & le moins avantageux à V. M.

„ La véritable richesse de son Royaume con-
 „ siste dans les biens fonds qu'il renferme; les
 „ autres qui dépendent du Commerce ne sont que
 „ des biens empruntés, & sujets à des changé-
 „ mens continuels.

„ C'est en accordant, SIRE, votre Protection
 „ à ceux qui cultivent les Terres, que V. M. ren-
 „ dra son Royaume florissant.

„ L'augmentation d'un tiers sur les Tailles
 „ depuis la cessation de la Guerre, où la capi-
 „ tation devoit finir, les subsides qui leur sont
 „ accessoirs que les Habitans de la Compagne
 „ ont continué à payer; & les autres Impôts plus
 „ considérables qu'ils n'étoient en tems de guerre,
 „ auroient déjà été pour eux un fardeau trop pé-
 „ sant, si la cherté des denrées causée par le sur-
 „ haussement des especes, & les effets passagers
 „ du système, ne les avoient mis en état de s'en
 „ acquitter. Les Especes étant diminuées, & ne
 „ restant plus des richesses imaginaires du systè-
 „ me qu'une misère réelle, à peine peut-on se
 „ flatter que leur travail puisse dans la suite leur
 „ fournir de quoi payer les tailles sur le pied
 „ qu'elles sont aujourd'hui.

„ Si l'on y joint l'Impôt du 50., les Peuples
 „ abattus négligeront le soin de leurs propres
 „ biens

„ biens, & la France deviendra comme ces Pays
„ féconds de l'Asie que le découragement de ses
„ Habitans a rendu stériles.

„ Le 50. du revenu des biens du Royaume ne
„ paroît pas d'abord considérable, parce que sous
„ le nom de revenu l'on n'entend que le benefi-
„ ce qui revient au propriétaire soit du loyer, soit
„ de la culture de ses fonds; mais en le perce-
„ vant en nature, il n'a plus de bornes, il est
„ ruineux pour les fonds, & sur tout pour les
„ terres labourables.

„ Sur les meilleures terres qu'on donne à moi-
„ tié profit, c'est le 25. Mais, SIRE, il y en a peu
„ de cette espece dans les meilleures terres de
„ votre Province de Normandie.

„ Sur les terres mediocres, c'est le 10. Sur les
„ mauvaises, dont le nombre est infini dans cette
„ Province, il emportera le 5., & souvent même
„ tous les profits que le Laboureur en pourroit
„ tirer, à cause des frais immenses qui sont ne-
„ cessaires pour la culture.

„ Les terres labourables étant de cette façon
„ infiniment plus chargées que les autres biens,
„ on ne les cultivera plus, ou du moins on les
„ convertira en pâturages, ou en autre espece de
„ culture dont on tirera peu de profit, comme
„ on a déjà fait en plusieurs endroits, & le peu
„ qu'on en conservera, produira moins de grains,
„ parce que le 50. des pailles destinées à les
„ engraisser, en sera distrait, & qu'on les culti-
„ vera avec moins de soin.

„ Ce sont cependant, SIRE, les terres labou-
„ rables qui méritent le plus l'attention de V. M.
„ Elles sont la source de la subsistance des Peu-
„ ples, & de tout le commerce de la vie. Le Blé
„ qu'elles produisent, est la seule manne dont on

„ ne peut se passer : si-tôt qu'elle manque , le
„ travail & le Commerce cessent ; les plaintes &
„ les gémissemens se font entendre ; le murmure & les menaces leur succèdent ; le Peuple
„ le plus fidele paroît séditioneux ; le nombre des
„ Criminels devient trop grand pour qu'on puisse
„ les punir. Tristes effets de la disette du Blé ,
„ dont nous n'avons que trop d'exemples dans
„ ces tems malheureux.

„ Le 50^e. est d'ailleurs une espece de nouvelle
„ Taille dans laquelle est confondu avec le Peuple , le Clergé & la Noblesse , que les Rois vos
„ Predecesseurs en ont toujours exemptés. Ces
„ Corps à qui l'Etat à tant d'obligations , & qui
„ se distinguent chaque jour par le zèle infini
„ qu'ils ont pour le service de V. M. ne peuvent-ils se flatter de mériter aujourd'hui les mêmes
„ Privilèges qu'on leur a toujours accordés ?

„ SIRE, la vie & la fortune de vos Sujets
„ sont entre vos mains ; ils sacrifient avec joye
„ l'une & l'autre pour votre service , permettez
„ qu'ils font de la tendresse la plus vive & la
„ plus respectueuse pour votre sacrée Personne ,
„ quand ils sont persuadés que ce sacrifice peut
„ procurer un avantage considerable à l'Etat :
„ Mais ils ne peuvent voir sans une extrême
„ douleur l'établissement d'un impôt très-onereux ,
„ dont V. M. ne tirera presque aucune utilité.

„ Tel est, SIRE, l'Impôt du 50^e. dans les Paroisses où les Adjudicataires se présenteront
„ pour le percevoir, ce sera eux qui en tireront
„ le principal profit, parce qu'ils ne porteront
„ l'adjudication qu'à un prix très-modique , &
„ les avantages qu'on leur promet soit par rapport à la fixation favorable de leur Taille, soit
„ par rapport à l'exemption de toutes charges publiques,

„ bliqués, feront tomber sur vos Sujets le poids
„ de ces Charges & des principaux Impôts, &
„ les mettront insensiblement hors d'état de payer.

„ Dans les lieux où l'on manquera d'Adjudica-
„ taires, les Commis des Aides ou autres, qui en
„ feront la perception, accableront vôtre Peuple
„ de poursuites, de vexations continuelles; & les
„ dépenses nécessaires pour les loyers des Gran-
„ ges & la levée de cet Impôt, en absorberont
„ tout le produit.

„ Ces Adjudicataires & ces Commis, ne se-
„ ront pas obligez de se donner de moindres
„ mouvemens, ni de faire de moindres frais
„ pour la levée du 50^e., que les Curez en font
„ pour la perception de leur dime. L'expérience
„ nous apprend qu'une dime de 1500. livres coûte
„ au moins au Curé de la Paroisse où elle se per-
„ çoit, 300. livres de frais. Le 50^e. de la même
„ Paroisse ne fera que d'environ 300. livres;
„ celui qui le percevra étant obligé de faire à peu
„ près les mêmes frais que le Curé, quel avan-
„ tage en reviendra-t-il à V. M. ?

„ La repugnance, SIRE, qui se trouvera dans
„ vos Peuples à payer une nouvelle imposition &
„ si onéreuse, entrainera nécessairement après soi
„ le peu d'exactitude qu'ils auront à la payer,
„ La perception ne s'en fera pas avec la même
„ facilité que celle de la dime; au contraire la
„ difficulté de la lever soit en nature, soit par la
„ voye des évaluations, sera infinie; & ce sera
„ une source continuelle de procès & de querelles.
„ Le trouble & la division regneront dans les
„ Etats de V. M. L'Adjudicataire sera regardé
„ commel'Ennemi de la Paroisse; le Commis qui
„ voudra le percevoir, deviendra l'Ennemi public.

„ Mais dans quelle conjoncture, SIRE, cet

Edit

„ Edit nous est-il apporté ? C'est dans un tems
„ où la Normandie entiere & les voutes du San-
„ ctuaire retentissent des cris d'une infinité de
„ malheureux.

„ Qu'il nous soit permis, SIRE , de represen-
„ ter à V. M. le triste état des Peuples de cette
„ Province. Les nombreuses Manufactures que
„ l'on a établi dans les Villes, & sur tout dans la
„ Capitale y ont attiré une partie des Habirans
„ de la Campagne , bientôt accoutumés à des
„ travaux doux & tranquilles, ils ont perdu l'u-
„ sage nécessaire pour la culture des terres. Les
„ profits considerables qu'ils ont fait les années
„ dernieres les ont ébloüis: ils se sont crûs ri-
„ ches, & ne se sont pas enrichis ; le défaut de
„ confiance & de la circulation des Espèces, la
„ chute du Commerce réservé à une seule Com-
„ pagnie ayant entraîné celle des Manufactures,
„ ceux qu'on y employoit sont demeurez sans
„ travail. C'est ainsi qu'a commencé leur misere,
„ la diserte du Blé y a mis le comble.

„ Etonnez d'un changement si subit, les prie-
„ res, leurs pleurs, ont été leurs premieres ar-
„ mes, mais bientôt la subordination s'est tour-
„ née en revolte, & la patience en fureur.

„ L'Emeute arrivée à Caen a été suivie de mou-
„ vemens presque pareils dans les differens en-
„ droits de la Province de Normandie. Votre
„ Ville de Roüen, SIRE, a sur tout éprouvé à
„ quelles extremités peuvent se porter des fu-
„ rieux, sans travail & sans pain.

„ La sage distribution du peu de Blé qu'on a
„ ramassé dans les lieux voisins de Roüen, &
„ celui que quelques Vaisseaux ont apporté, ont
„ rendu le pain moins cher ; mais les malheu-
„ reux manquoient d'argent pour l'acheter. On

en

„ en a emprunté ; on a fait des aumônes abon-
„ dantes ; on leur a fourni du travail : malgré
„ ces précautions, leurs plaintes, leurs menaces,
„ leurs mouvemens séditieux éclatans chaque
„ jour, des Soldats & des Bourgeois continuelle-
„ ment armez ne peuvent les contenir. Que sera-
„ ce, SIRE, si le Blé manque encore par la suite,
„ comme il y a lieu de le craindre, puisque
„ jusqu'au tems de la recolte retardée de plus
„ d'un mois, nous n'avons d'esperance que dans
„ des secours étrangers, & comment après la re-
„ colte même pourrions-nous nous flatter de voir
„ la fin de nos maux, puisque le fonds destiné
„ au travail de ce Peuple, étant prêt de tarir,
„ nous n'avons plus de ressource pour le faire
„ subsister. Les Magistrats, SIRE, avoient par
„ leur exemple accoutumé les Peuples à la plus
„ exacte fidélité ; ils ont frémi de voir ces mou-
„ vemens dangereux. Armez de la sage autorité
„ que V. M. nous a confiée, si nous voulons pu-
„ nir en eux ce que nous croyons criminel, la
„ pitié suspend le glaive de la justice, les larmes
„ publiques, les gémissemens universels, prou-
„ vent une revolte trop réelle dont nous ne pou-
„ vons nous empêcher de prévoir la continuation.
„ Que ces témoignages fideles ne peuvent-ils
„ parvenir jusqu'au pied du Trône de V. M. Elle
„ en seroit émuë. Les sentimens de pitié qui font
„ graver dans son cœur, la porteroient à accor-
„ der des soulagemens extraordinaires. Votre
„ Parlement, SIRE, est pénétré de douleur lors
„ qu'il se voit forcé de vous représenter la triste
„ situation de votre Province de Normandie :
„ Mais dans un tems où la nature avare de ses
„ bienfaits semble refuser à ses enfans ses produ-
„ ctions ordinaires, c'est dans le sein paternel
de

„ de V. M. que vos Sujets viennent chercher
 „ leur dernière ressource.

XIV. *Lorraine. Luneville.* Nous recevons de *Luneville* une Lettre d'un Anonyme qui se dit homme lettré, & dont le nom, à ce qu'il nous fait entendre, est fort connu ; mais il s'avise ici de le cacher. C'est pour nous une véritable Enigme que cette Lettre, à laquelle il ne nous a pas été possible de rien comprendre. On ne peut deviner ce que cette personne veut dire, ce qu'elle souhaite, à qui elle en veut, & à quel dessein elle nous adresse d'un stile plat, aigre & amer, des reproches & des invectives. Elle se trompe assurément. Elle nous parle de Chartreux, de séduction, d'un Mandement d'un Abbé réformé par un Evêque, de la protection d'une Princesse dont elle nous fait l'honneur de nous dire Pensionnaire : toutes choses auxquelles nous n'avons certainement aucune part, & pur galimatias qui ne donne pas une grande idée de Mr. l'Anonyme lettré. On seroit curieux de connoître un si grave personnage, & on le prie de vouloir bien se dévoiler. On lui promet pour lors de regaler le public de son nom & de sa pièce qui est originale en son espèce. Sur tout, s'il nous écrit, qu'il se rende plus intelligible, qu'il apprenne à nous mieux connoître, & qu'il affranchisse ses Lettres ; les avis qu'il veut bien prendre la peine de nous donner n'en valans pas le port. C'est pour lui en épargner un que nous lui répondons dans ce Journal, quoiqu'il nous ait indiqué Mr. le Directeur des Postes de *Luneville* pour lui faire réponse, à qui nous rendons la justice de croire qu'il n'a aucune part à tout ceci. Au reste ne se faisant point connoître, nous ne pouvons lui tenir un autre langage ; & nous aurons toujours les déférences & les considérations dûes aux personnes de mérite ou caractérisées, quand nous les connoîtrons.

ARTICLE V.

Conterant ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Avant de passer aux nouvelles ordinaires, voici la Harangue que prononça le Comte Louis de Sinzendorf, Grand Chancelier de la Cour, lorsqu'il presenta les propositions de l'Empereur aux Etats de la *Basse Autriche* assemblez à Vienne le 26. Novembre dernier. Voyez le Journal précédent pag. 58.

SA Majesté Imperiale, Royale & Catholique, Roi d'Espagne, de Hongrie, de Boheme, & Archiduc d'Autriche, &c. annonce aux Fideles Etats de son Archiduché d'en deça de l'Ens composez des Prelats, Seigneurs, Gentilshommes, Villes & Villages, sa gracieuse bienveillance, & leur declare qu'il est très agréable à S. M. de les voir assemblez en si grand nombre dans cette Diette.

Quoique la Paix heureusement conclue en dernier lieu avec l'Espagne dans cette Residence Imperiale de Vienne, ait éteint les longues & sanglantes Guerres qui avoient duré pendant 25. ans, & mis fin à tous les differends qui en dépendoient, en sorte que l'Europe entiere peut se flatter avec raison de joüir deormais de la plus parfaite tranquillité : cependant il est d'une necessité indispensable pour établir à tous égards la durée de cette heureuse prosperité, que tous les Royaumes & Pais Hereditaires contribuent selon la coutume aux besoins presens, pour pouvoir entretenir l'Etat de Guerre

Et les Troupes qui sont actuellement sur pied, qui ont remporté tant de signalées Victoires pour la conservation du Sceptre Et de la Couronne, Et qui se sont acquis par là une gloire immortelle.

C'est par ces motifs que S. M. I. Et C. se promet de ses fideles Etats, que conformément au zèle qui leur est si naturel pour S. M., ils ne differeront pas de faire attention à ses demandes, Et de prendre sur ce sujet une resolution conforme aux vûes de S. M. I.. Cela supposé, ils peuvent s'assurer que S. M. I. n'aura rien plus à cœur que d'employer les Subsidés qui ont déjà été fournis si liberalement par le Clergé, à mettre en bon état de défense les Places conquises sur les Frontieres du côté de l'Orient, à augmenter le Commerce autant qu'il est possible, à perfectionner les Loix Et les Reglemens de la Police, Et enfin à veiller à tout ce qui peut contribuer au bonheur de ses Royaumes Et de ses Peuples.

Reponse du Comte de Harrach, Grand Marechal
des Etats à la Harangue ci-dessus.

Serenissime & très Puissant Empereur,

Vos fideles Etats de l'Archiduché d'Autriche d'en deça de l'Ens, ont une double satisfaction à l'ouverture de cette Diette, de voir que V. M. I. ait daigné l'honorer de sa presence, Et qu'Elle ait bien voulu lui faire Elle-même l'exposition de ses gracieuses demandes, lesquelles n'ayant pour but que la commune prosperité du Païs, ne peuvent qu'obtenir de la Diette un prompt consentement qui mette fin à ses Seances le plutôt qu'il sera possible.

Suivant cet ordre, vos fideles Etats remercient très-humblement V. M. I. de cette faveur Et de toutes les autres dont Elle leur a donné des preuves
con-

des Princes &c. Fevrier 1726. 141

convaincantes par ses soins infatigables à procurer le bonheur de ses Royaumes & Pais Hereditaires, dont la Paix conlue en dernier lieu avec l'Espagne, est une suite manifeste. Toutes ses graces seront pour vos fideles Etats un juste motif de delibérer sans delai, & de donner une prompte resolution sur les demandes de V. M. I. Le rétablissement de la Paix universelle leur fait esperer des soins paternels de V. M. I., que les Manufactures du Pais seront rétablies, qu'on y travaillera les Materiaux brutes qui s'y trouvent, que les Habitans seront pourvus de toutes les choses necessaires pour cela; & qu'ainsi l'argent ne sortant pas du Pais, en augmentera la sûreté & le bonheur par sa circulation. Et comme de la conservation de la Personne Sacrée de V. M. Imp. dépend le bonheur de tout l'Univers, vos fideles Etats ne cessent de faire pour Elle les vœux les plus ardens, en se recommandant à la grace de V. M. que j'implore aussi en mon particulier avec le plus profond respect.

II. L'Imperatrice Douairiere Amelie s'est retirée dans le Monastere des Religieuses de *St. François de Sales* qu'elle a fondé, où elle a resolu de passer le reste de ses jours. La plupart des Gentilshommes & Officiers de sa Maison ont été congédiés, & lorsque cette Princesse viendra désormais rendre visite à L. M., ce qu'elle fera rarement & *incognito*, elle n'aura avec elle que six Dames veuves pour la servir. L'Empereur doit lui donner un équivalent pour son Château de *Schonburn*, dont S. M. a dessein de faire present au Prince Hereditaire de *Lorraine*. On va former la Maison de l'Archiduchesse *Marie-Therese*, Fille aînée de L. M. Regnantes. Le Prince de *Beuveren*, Parent de l'Imperatrice, étoit sur son départ pour retourner
sur

sur les Terres ; mais l'Empereur l'a engagé à rester encore ici quelque tems. Le Prince Emanuel de *Portugal* se dispose à partir pour *Madrid*, afin d'engager L. M. Cath. de s'intéresser en sa faveur auprès de S. M. *Portugaise*. Ce Prince conservera son Regiment de Cavalerie pendant ce tems-là ; & la pension que S. M. I. lui accorde. Le Prince de *Modene* est retourné à la Cour du Duc son Pere.

III. Le Traité de Commerce entre cette Cour & celle de *Lisbonne*, fut, dit-on, dernièrement signé ; & le Duc de Richelieu, Ambassadeur de *France*, a réüssi dans la Négociation dont il étoit chargé, de faire donner au Gouvernement des *Païs-Bas Autrichiens*, un Pleinpouvoir pour en conclure un avec la *France*. Le 30. Novembre dernier la résolution de l'Empereur là-dessus fut délivrée à ce Ministre. Le Baron de Riperda est chargé depuis le départ du Duc son Pere des affaires d'*Espagne* en cette Cour jusqu'à nouvel ordre ; c'est un jeune homme de 19. ans qui a beaucoup de capacité, & il assiste souvent aux Conférences secretes qui se tiennent chez le Prince Eugene de Savoye, & dans lesquelles on travaille, dit-on, à un état de Guerre, en cas qu'on en vienne à une rupture avec les Puissances opposées au Traité de *Vienne*. Ce qu'il y a de certain, est que tous les Regimens Imperiaux ont ordre d'être complets au Printems prochain, & qu'on fait des levées de Troupes dans tous les Païs Hereditaires de S. M. Le 3. Decembre la Comtesse de Colloredo arriva de *Milan*, & prit son logement dans le Palais du Comte de Daun, qui est allé relever le Comte son Epoux dans le Gouvernement general du *Milanex*. On apprend de *Trente* que le 26. Novembre le Comte Antoine-Dominique de Volckenstein

Rein fut élu Evêque & Prince de cette Ville, à la place de feu Mr. Gentilotti, en presence des Comtes de Brandeis & de Fieski, qui ont assisté à l'élection en qualité de Commissaires de l'Empereur.

IV. Le Clergé de *Boheme* & de *Hongrie* a commencé à payer le dixième de ses revenus, accordé par le Pape à l'Empereur; & les Etats d'*Autriche*, outre un Subside considerable, offrent, dit-on, de lever pour le service de S. M. un Regiment d'Infanterie de 3000. hommes, dont les Officiers seront des Gentilshommes de cette Province. Le 8. l'Empereur étant au Conseil, déclara le Prince de Furstemberg son principal Commissaire à la Diette de *Ratisbonne*. Le Baron de Fin a été nommé Grand Baillif de *Trieste*; & l'Empereur a gratifié de son Portrait enrichi de diamans Mr. Frederic Schwantz, Capitaine dans le Regiment d'Hesler, en recompense de ses services, & pour avoir perfectionné la communication de la *Transilvanie* avec la *Valachie Autrichienne*, par le Mont *Carpaz*, qui avoit été commencée par l'Empereur *Trajan*, & regardée depuis comme impossible. Le départ du Comte de Rabutin pour *Petersbourg*, est différé de quelques semaines, les Equipages n'étans pas prêts; & Mr. Brand, Ministre du Roi de *Prusse* en cette Cour, est sur son départ pour retourner à *Berlin*. On a publié ici par ordre de l'Empereur un nouveau Placart contre les jeux de hazard, & particulièrement la *Bassette*.

V. Le 13. le Chevalier André Cornaro, Ambassadeur de *Venise*, fit son entrée publique en cette Ville, & le 14. il eut sa premiere Audience publique de l'Empereur, à qui il délivra ses Lettres de créance. Son train étoit composé de 4. Carrosses de parade très-magnifiques; de 6. Pages à cheval en habits écarlatte brodez d'or avec des vestes

ftes de drap d'or. Les Valets de pied & les Laquais étoient vêtus de la même couleur en habits & vestes bordez d'un galon d'or ; & plusieurs Chevaux de main , quelques Officiers de S. Exc. , & 21. Carolles des Ministres Imperiaux formoient le Cortège. S. Exc. eut le même jour Audience de l'Imperatrice Regnante & de l'Imperatrice Douairière Amelie, après quoi elle fut reconduite à son Hôtel avec les mêmes ceremonies. Le 17. l'Empereur alla avec le Prince Hereditaire de *Lorraine* chasser au Sanglier dans le Bois de *Maverbach* , où il y eut beaucoup de ces animaux tuez ; S. M. coucha la nuit suivante dans le Couvent des Religieux de ce Lieu-là : le 18. Elle y prit encore le divertissement de la chasse , & ne revint au Palais Imperial que le soir. Ce jour-là l'Imperatrice Regnante alla rendre visite à l'Imperatrice Douairière dans le Couvent où elle s'est retirée. On ne doute plus de la conclusion de l'Alliance entre cette Cour & celle de *Russie* ; il paroît même des copies du Traité , mais très-défectueuses , & il faut attendre qu'il plaise aux Puissances intéressées d'en permettre la publication en original. Cette Alliance que l'on dit être offensive & défensive , a pour fondement le maintien du Commerce & la sûreté contre les Tutes ; c'est seulement ce qui en a été notifié aux Ministres de *France* & d'*Angleterre* , qui en ont aussi-tôt donné avis à leurs Cours. Le Comte de Rabutin est retenu ici par la goutte , ce qui arrête son départ pour *Petersbourg* , où il doit se rendre pour mettre la dernière main à cette affaire. Le Comte de Harrach est sur son départ pour la Cour de *Turin*.

VI. L'Empereur & l'Imperatrice accompagnés du Nonce du Pape , des Ambassadeurs de *France* & de *Venise* , & des Chevaliers de la *Toison d'or* ,
enten-

des Princes &c. Fevrier 1726. 145

entendirent le 24. dans la Chapelle du Palais, les premieres Vêpres de la Fête de Noël; & à dix heures du soir L. M. s'y rendirent avec le même cortège, pour assister à Matines & à la Messe de minuit. Le lendemain 25. L. M. y entendirent la grande Messe, & dînèrent ensuite en public avec les ceremonies accoutumées dans la Salle des Chevaliers. Le 26. l'Empereur alla faire ses dévotions dans l'Eglise Cathédrale de *St. Etienne*, dont on celebrait ce jour-là la Fête. On garde ici un profond silence sur les affaires de *Pologne*, & sur tout ce qui se négocie dans les autres Cours; ce qui déroute absolument les Ministres étrangers, qui se donnent de grands mouvemens pour les penetrer. Suivant le nouvel état de Guerre qui a, dit-on, été réglé pour le Printems prochain, il y a trois Rendez-vous marquez pour les Troupes: l'un dans le *Milanez* pour 40. mille hommes, l'autre sur le *Rhin* pour 36. mille, & le troisième aux *Pais Bas* pour 30. mille, pour être prêts à tout événement. On est fort attentif à bien munir les Villes de *Belgrade* & de *Temeswar*, & les autres Places Frontieres de *Turquie*: on va en renforcer les Garnisons, & on embarqua dernièrement plusieurs pieces de Canon & Mortiers, pour être transportez à *Orsova*. On dit aussi comme une chose assurée, que l'Electeur de *Baviere* va augmenter ses Troupes jusqu'à trente mille hommes. Un fameux Maquignon s'est chargé de fournir au nouvel an, un grand nombre de Chevaux, pour remonter la Cavalerie Imperiale.

VII. *Hannover*. Le départ du Roi pour l'*Angleterre* étant fixé au 29. Decembre, les gros Bagages prirent les devans dès le 14., & furent suivis quelques jours après de plusieurs Seigneurs de la suite de S. M. Le Comte de Broglie Ambassa-

deur de *France*, partit le 22. avec Madame son Epouse, pour retourner à *Paris*, où il va prendre de nouvelles instructions; après quoi Son Ex. reviendra joindre le Roi à *Londres*. Le Comte de Staremberg Ministre de l'Empereur rerourne à *Vienne*; & Mr. de Wallenroth Envoyé du Roi de *Prusse*, suivra S. M. Le 29. le Roi partit avec une nombreuse suite, pour retourner dans les Royaumes par la *Hollande*, ayant réglé les affaires qui l'avoient amené cette année dans ses Etats d'*Allemagne*. Ce jour-là S. M. dina à *Littenaw*, & y coucha: le lendemain Elle arriva à *Osnabrugh*, où Elle fut reçue par le Duc d'Yorch son Frere Evêque de cette Ville; & le 31. Elle continua sa route. Sa Maj. avant son départ a ôté au jeune Prince Frederic ses trois Gouverneurs & son Précepteur, étant à présent d'un âge & d'une conduite à n'en avoir plus besoin; on a formé à ce jeune Prince une petite Cour, & on lui a assigné 8000. écus par an pour ses menusplaisirs. Les Generaux & Officiers des Troupes ont aussi reçu ordre de se tenir en bon état, & de ne point s'absenter de leurs Regimens. Il paroît une copie, que l'on dit être autentique, du dernier Traité conclu à *Hannover* le 3. Septembre dernier. Ce sera pour le mois prochain.

VIII. *Berlin*. Le 22. le Roi revint de *Postdam* en cette Ville, pour y passer les Fêtes de Noël; & le 3. Janvier S. M. partit pour aller prendre le divertissement de la chasse à *Colbatz* en *Pommeranie*. Les Troupes ont ordre de se tenir prêtes à marcher au premier avertissement. Le General Schwerin est parti pour aller à *Varsovie*, en qualité de second Plenipotentiaire de Sa Maj. Le Baron de Kniphuyfen a été revêtu des Charges vacantes par la mort de Mr. Printzen.

des Princes &c. Fevrier 1726. 147

IX. *De differens endroits d'Allemagne.* Le Prince Electoral de Baviere , & le Prince Ferdinand son Frere arriverent à *Munich* au commencement de Decembre revenans des voyages qu'ils ont faits en *France* , en *Hollande* , & dans les *Pais-Bas* : & le 6. la Princesse Electorale accoucha heureusement d'une Princesse. On apprend de *Munster* que le 15. l'Electeur de *Cologne* & l'Evêque de *Ratisbonne* son Frere , y arriverent en parfaite santé venans de *Bonn.* Les nouvelles de *Dresde* portent que le Prince Electoral de Saxe en partit le 16. pour aller trouver le Roi son Pere à *Varsovie* ; & que la Reine étant entrée le 19. dans sa cinquante-cinquième année , la Princesse Royale & Electorale sa Belle-fille l'envoya complimenter à *Pretsch* par Mr. de Monski son Chambellan.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en POLOGNE & dans le Pais du NORD depuis le mois dernier.

I. *Pologne. Varsovie.* La Cour n'a été ici occupée pendant quelque tems , que des Fêtes qu'on a préparé pour la reception du Prince Electoral de Saxe , Fils de S. M. , qui arriva de *Dresde* en cette Ville le 21. Decembre sur les trois heures du matin en parfaite santé , n'ayant employé que cinq jours à faire le voyage. S. A. R. alla descendre au Palais ; mais elle passera dans le Château immédiatement après qu'on y aura préparé un Appartement pour elle & pour la Princesse son Epouse , qui est attenduë après les Rois , pour venir passer une partie de l'Hyver en cette Ville , & le reste à *Grodno* en *Lithuanie*. L'arrivée de L.

A. R. en ce País , donne lieu à divers raisonnemens, & on est persuadé qu'elles ne viennent pas ici sans dessein dans la conjoncture présente. Les plaisirs du Carnaval n'en font , dit-on , que le prétexte ; & on y médite une affaire de plus grande importance , à laquelle on craint néanmoins de rencontrer de grands obstacles. C'est au tems à nous instruire là-dessus , & à nous développer des secrets qui sont encore impenetrables.

II. L'ouverture du grand Conseil convoqué par le Roi , est toujours fixée au 15. Janvier. Les Senateurs , quoi qu'invitez par des Lettres circulaires , ne se pressoient pas beaucoup de se rendre en cette Ville ; mais on s'aperçoit déjà que l'arrivée du Prince Electoral , & les préparatifs que l'on fait pour lui procurer toutes sortes de divertissemens , hâtent le retour de plusieurs , qui viennent avec leurs familles , pour prendre part à ces Fêtes. Il paroît déjà des copies des propositions que le Roi doit faire à cette Assemblée , & qui contiennent en substance , „ 1. Que l'on travaille „ à trouver les fonds nécessaires pour perfectionner les Fortifications de *Caminiek* , du Fort de „ la *Trinité* , & de *Bialaurekionv* , & pour munir „ les Magazins pour un an ou deux. 2. Que l'on „ mette les Biens de la Couronne en meilleur „ état ; & que l'argent destiné pour la subsistance „ des Quartiers , soit plus régulièrement payé „ que par le passé. 3. Qu'on dispose l'Impératrice de *Russie* à se défiliter de ses prétentions „ sur la *Pologne* & la *Courlande*. 4. Que les Princes garants du Traité d'*Oliva* , continuans d'insister fortement sur le redressement de tout ce „ qui a été entrepris contre ce Traité , il étoit „ indispensablement nécessaire de les contenter , „ pour ne pas exposer le Royaume à de terribles „ dis-

, disgraces. &c. On attend avec la dernière impatience le résultat de cette Assemblée, dont dépend la tenuë de la Diette generale, &, pour ainsi dire, la décision de la Paix ou de la Guerre. Le Velt-Marechal Comte de Flemming est toujours en conference avec les Ministres étrangers, qui insistent vivement sur une reponse categorique à leurs demandes, avec menace de se retirer si on ne leur donne une prompte satisfaction. On souhaiteroit fort qu'ils voulussent attendre la Diette generale; mais cela dépendant, comme nous l'avons dit ci-dessus, des resolutions qu'on prendra dans l'Assemblée des Senateurs, la tenuë en est encore fort incertaine. On voit d'autre part que la plûpart des Grands sont peu disposez à entendre à aucun accommodement; que leur animosité augmente de jour en jour contre les Protestans de *Pologne*, choquez de la protection que continuent de leur accorder des Puissances étrangères; ce qui fait conjecturer que quand bien même elle se tiendrait, elle n'auroit peut-être pas un meilleur succès que les précédentes.

III. Les Fêtes de *Noël* s'étant passées en devotion, l'ouverture du Carnaval se fit ici le 27. par une superbe collation suivie d'un grand Bal que le Roi donna à toute la Noblesse; & il y eut concert dans l'Apartment du Prince Electoral. Le Roi a disposé des Charges vacantes par la mort de Mr. de Ribinski Palatin de *Culm*. Ce Palatinat a été donné au Comte de Billenski; le Commandement de l'Artillerie à Mr. Poniatowski Tresorier de *Lithuanie*, dont le Regiment de Dragons a été conféré à Mr. Lubomirski Maître des Cuisines; & Mr. Lubomirski Chambellan de la Couronne, a été élevé à la dignité de Staroste. Le Palatin de Ploski a été fait Maître d'Hôtel du Prince Electoral de

Saxe, avec une pension de 4000. écus. Le Grand General de la Couronne est attendu ici de *Leopold*. Mr. Finck continué toujours de faire en cette Cour les fonctions de Ministre de S. M. Britannique; & le Comte de Wratisslaw Ministre de l'Empereur fait ici tous ses efforts pour tâcher de ramener les esprits, & les porter à la paix.

IV. *Suede, Stockholm*. Le Roi, la Reine, & la Duchesse de Mecklenbourg, Sœur du Roi, sont revenus d'Ulricksdhal, où ils étoient allé faire un tour; & on ne doute plus que cette dernière Princesse ne passe ici le reste de l'Hiver. Le Ministre de *France* en cette Cour avoit présenté un memoire au sujet des subsides prétendus par le Roi *Stanislas*, en vertu d'un Traité conclu avec le feu Roi *Charles XII.*, & en conséquence des délibérations prises dans le Senat, auquel le Roi avoit renvoyé cette affaire, on lui remit dernièrement une réponse contenant, „ Qu'il étoit
 „ connu au Roi & au Senat, que le feu Roi
 „ *Charles XII.*, avoit fait une Alliance avec le
 „ Roi Stanislas; mais que les originaux de ces
 „ Traitez étant perdus, il ne s'en trouvoit qu'une
 „ copie, par laquelle il paroissoit à la vérité que
 „ le feu Roi avoit promis des subsides annuels à ce
 „ Prince, mais seulement à certaines conditions,
 „ outre que par la mort de Sa dite Majesté tou-
 „ res semblables prétentions étoient éteintes; que
 „ cependant la *Suede* ne manqueroit pas d'em-
 „ ployer ses bons offices auprès du Roi de *Po-*
 „ *logne*, pour que l'on fit jouir le Roi Stanislas des
 „ revenus de ses Domaines. Le Roi a établi une
 Commission particuliere, pour conférer sur les
 instances faites en cette Cour par les Envoyez de
France & d'*Angleterre*, d'accéder au Traité d'*Han-*
nover, duquel ils ont delivré ici une copie, & sur
 lequel

lequel on est actuellement occupé à délibérer On ne sçait pas encore quel parti prendra cette Couronne sur les affaires de *Pologne*. On assure que S. M. a déclaré qu'Elle ne vouloit aucunement s'en mêler ; & on croit qu'Elle demeurera neutre, & n'entrera dans aucun engagement qui puisse être désagréable à l'Empereur. Il se négocie, dit-on, quelque chose d'important entre cette Cour, celle de *Dannemars* & de *Cassel*.

V. *Dannemarc*. Le Roi & la Reine resteront à *Friedensberg* jusqu'après le nouvel an ; mais le Prince & la Princesse Royale ont quitté leur maison de plaisance de *Herschholm*, pour venir passer l'Hyver en cette Ville ; ce qui y a déjà attiré un grand nombre de Seigneurs & de Dames. Le Baron de Freytach, Ministre de l'Empereur, est arrivé ici, & a déjà eu plusieurs Audiences du Roi. Le Major General Leeuwenohr est retourné à *Berlin* en qualité d'Envoyé de S. M. ; & le Baron de Solenthal va remplir le même poste auprès du Roi de la *Grande Bretagne*, qu'il a ordre de suivre à *Londres*. Mr. d'Adlerfeld, Envoyé de *Suede*, ayant pris son Audience de congé, & reçu le présent ordinaire, est aussi parti pour retourner à *Stockholm*. On ne croit pas que ni cette Couronne, ni celle de *Suede*, soient disposées à entrer dans aucune Alliance qui puisse troubler la tranquillité dont on jouit actuellement dans le *Nord*. Les Vaisseaux de *Groënland* sont revenus, ce qui cause beaucoup de joye aux Interessez.

VI. *Petersbourg*. On fait ici de grands préparatifs de Guerre tant par Mer que par Terre. Toute l'attention de cette Cour paroît se porter du côté de la *Perse*, où les Turcs poussent vivement leurs Conquêtes, & on craint avec quelqu'aparence, qu'il ne leur prenne envie de s'approprier celles

les que les Moscovites ont faites en ce Païs. Le 2. la Czarine passa de son Appartement d'Été à celui d'Hyver au bruit du Canon des Remparts & de l'Amirauté. Le jeune Comte de Golofkin est parti pour son Ambassade de *Vienne*, chargé de magnifiques presens pour la Cour Imperiale ; sa suite est de 30. personnes & de 60. Chevaux ; & ce Ministre doit passer à *Varsovie* pour y exécuter une Commission dont il est chargé. Le Comte de Rabutin, Ministre de l'Empereur, est attendu ici avec la dernière impatience pour mettre la dernière main au Traité d'Alliance entre cette Cour & celle de *Vienne*, & dans lequel on assure que le Roi de *Pologne* a fait sçavoir à S. M. qu'il avoit dessein d'entrer. On parle d'une autre Alliance entre cette Cour & celle d'*Espagne*, que l'on dit même déjà être fort avancée. On continue à faire la recherche des Biens Ecclesiastiques de cet Empire ; ce qui fait beaucoup murmurer le Clergé ; mais la Cour a donné de si bons ordres qu'elle n'en craint point les suites ; se promettant au contraire de trouver par ce moyen une ressource inépuisable à ses besoins. S. M. a accordé un Oêtroi pour ériger une Compagnie à *Archangel*, qui seule aura le droit d'entreprendre la pêche de la Baleine en *Groënland*.

ARTICLE VII.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en ANGLETERRE , en HOLLANDE & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **L**ondres. Il n'y a rien de fort interessant à attendre de ce País, qu'après l'arrivée du Roi, qui partit d'*Hannover* le 29. Decembre pour revenir ici. On a reçu avis que les Vaisseaux de Guerre & les Yachts destinez pour aller recevoir S. M. en *Hollande*, y arriverent heureusement le 3. Le 21. les Seigneurs Regens s'étant assemblez dans le *Cockpit*, ordonnerent que le Parlement qui étoit prorogé au 27. de ce mois, le seroit encore jusqu'au 31. Janvier prochain; & L. Exc. signèrent en même-tems deux Proclamations qui furent publiées le 22., l'une pour cette prorogation, & l'autre pour proroger la convocation du Clergé jusqu'au 8. Mars prochain. Le 29. les Carosses & les Officiers de la Maison du Roi partirent de cette Ville pour aller attendre S. M., les uns à *Harwich*, & les autres à *Margate*. On fit aussi partir 10. attelages de Chevaux de Carosses pour être postez sur ces deux routes, dans l'incertitude où l'on est, dans lequel de ces deux endroits S. M. mettra pied à terre. On croit le Roi arrivé dès le 5. Janvier à *Helvoet-Sluis* en *Hollande*, & S. M. est attenduë par le premier vent favorable.

Toutes les nouvelles ne font mention que des naufrages & des malheurs causez par les differentes & violentes tempêtes qui se sont élevées sur la fin de cette année en ce País. Le bruit que les
Agioteurs

Agioteurs publient que la Guerre est inévitable, fondés sur les broüilleries de *Pologne* qui continuent, a fait bailler considerablement les Actions, & il se trouve des speculatifs assez hardis pour faire des gageures qu'avant trois mois elle sera declarée entre cette Couronne & la *France*. Suivant la liste publiée des naissances & morts arrivées pendant le cours de l'année 1725., il paroît qu'il y a eu en cette Ville 18859. personnes baptisées, & qu'il en est mort 25523.

II. *Hollande*. On voit que les Ministres de l'Empereur, de *France* & d'*Angleterre* s'intriguent beaucoup ici pour engager L. H. P. à entrer dans l'un ou l'autre des derniers Traitez conclus à *Vienne* & à *Hannover*; mais on n'apprend pas encore quelle resolution les Seigneurs Etats Generaux ont prise là-dessus. Les Ministres sont souvent en conference; le Comte de Konigseck qui est celui de l'Empereur, a présenté, dit on, differens Memoires à ce sujet; & il va & vient journellement de frequens Couriers. Tout cela, est *negotium perambulans in tenebris*, & dont il faut attendre l'issuë. Les Seigneurs Etats d'*Hollande* & de *Westfrise* se rassemblerent le 18. Decembre, & s'ajournerent jusqu'au 31.; & le premier Janvier tous les Ministres Etrangers firent les complimens ordinaires à la Regence sur le renouvellement de l'année. Le Prince Alexandre de Kurakin, Ambassadeur de *Russie* à la Cour de *France*, est parti pour *Petersbourg*; & le Comte de Tarouca, Ministre de *Portugal*, est sur son départ pour la Cour de *Vienne*. Les orages n'ont pas été moins frequens cette année en ce Pais qu'ailleurs, & par consequent il y a eu beaucoup de naufrages sur les Côtes.

Le Roi de la *Grande Bretagne* arriva le 5. Janvier à *Vaert*, où il s'embarqua sur les Yachts de
l'Etat

des Princes &c. Fevrier 1726. 155

l'Etat qui l'attendoient, & qui le transportèrent le même jour heureusement à *Helvoet-Sluis*. Le vent s'étant tourné le 6. à l'*Est*, S. M. faisoit état de s'embarquer; mais étant devenu tout-à-coup contraire, Elle fut obligée de différer son départ jusqu'au 12., qu'Elle fit voile avec le vent qui s'étoit remis à l'*Est*. On s'attendoit d'apprendre ici qu'Elle seroit arrivée le 13. sur les Côtes d'*Angleterre*.

III. *Pais Bas. Bruxelles.* La Serenissime Archiduchesse &c. a été indisposée d'une érépile à la jambe, ce qui fit que le 13. Decembre, jour anniversaire de sa Naissance, Elle ne reçut point les complimens ordinaires. Le 17. S. A. S. se trouva beaucoup mieux, & commença à quitter le lit. Le 24. veille de la Fête de Noël, cette Princesse tint Chapelle publique, & assista avec beaucoup de devotion au Service divin depuis dix heures du soir jusqu'à deux heures après minuit. S. A. S. a disposé de l'Abbaye d'*Everborde* en faveur de Mr. Panhuysen; & le Baron de Leve, Fils de Mr. de Chanclos, Gouverneur d'*Oudenarde*, a été élevé par l'Empereur à la Dignité de Colonel Commandant du Regiment du Prince de Ligne. Le Baron de Woelftenraedt, qui étoit l'année dernière le premier des Pages de S. M. I., & présentement son Chambellan Actuel, ayant accompagné S. A. S. de *Vienne* jusqu'à *Bruxelles*, y reste en qualité de son Grand Echançon. Le 7. Janvier cette Princesse fit regaler splendidement à dîner 45. jeunes filles, qui est le nombre des années de son âge; Elle leur fit aussi présent d'une Médaille d'or à chacune, & pendant le repas il y eut un très-beau Concert de voix & d'instrumens. Le soir le Marquis de Visconti, premier Ministre & Grand Maître de la Maison, donna un magnifique souper

suivi

suivi d'un grand Bal à toute la Noblesse, aux Generaux & Ministres Etrangers, & le Palais de S. Exc., les Maisons des Ministres, & l'Hôtel de Ville furent ce soir-là illuminez de grands flambeaux de cire blanche. Les Commissaires des Guerres partirent le 4. pour aller faire la revûe des Troupes dans les differentes Provinces où elles sont en quartier. Le Marquis de St. Philippe, Ministre du Roi d'*Espagne*, est attendu ici de moment à autre.

IV. Il est arrivé à *Ostende* un second Bâtiment construit en *Angleterre* pour le service de la Compagnie des *Indes*, & il y a à present dans le Port de cette Ville 4. Vaisseaux prêts à mettre à la voile pour la *Chine* & pour *Bengale*. Les Directeurs ont averti le public que leurs Livres de transport seront fermez jusqu'au 20. Janvier prochain, auquel jour on commencera à payer jusqu'au 9. Fevrier un devidend de 6. pour cent aux Interessez. On parle d'équiper avec la permission du Gouvernement deux Vaisseaux de Guerre de 60. pièces de Canon, pour servir de Convoi aux Bâtimens Marchands jusqu'au delà du Cap de *Bonne Esperance*, & qui pourront trafiquer en attendant leur retour dans un Port du *Brezil*, où sera leur Rendez-vous general.

A V I S.

ON prie les personnes qui nous ont fait sçavoir qu'ils souhaitoient qu'on plaçât dans ces Memoires l'état de la Maison de la Serenissime Archiduchesse, Gouvernante Generale des Pais-Bas, de vouloir bien nous en envoyer une liste exacte; & on se fera un devoir de leur donner satisfaction.

A R T I C L E V I I I.

Qui contient les Naissances, Mariages, & Morts des Princes, & autres Personnes illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissances. La Marquise de Bezons, Bru du Maréchal de ce nom, est accouchée d'un Fils à *Paris*.

Le 6. Decembre à 8. heures du matin, la Serenissime Princesse Electorale de *Baviere* accoucha à *Munich* d'une Princesse.

Le 12. la Comtesse de Staremburg, Epouse du Comte de ce nom, Ambassadeur de l'Empereur à la Cour du Roi de la *Grande Bretagne*, accoucha d'un Fils à *Hannover*.

Madame Colonna, Epouse du Grand Connétable, est accouchée à *Rome* d'un troisième Fils.

La Comtesse de Danneschiold est accouchée d'une Fille à *Copenhague*.

II. *Mariages*. Mr. le Comte de Mailly, Commandant des Gens-d'armes du Roi Très-Chrétien, a épousé la Fille aînée du Marquis de Nesle sa Cousine.

Le 13. le Comte Maximilien Ferdinand d'Ysembourg-Wechtersbach, épousa en *Veteranie* la Comtesse Ernestine de Stolberg-Gederen.

Le Prince Joseph de Heile-Rhenfeld, Fils du Landgrave Regent de Rottenbourg, épousa la Princesse Christine, troisième Fille du Prince de Salm.

III. *Morts*. Messire Nicolas le Tellier, Marquis de Souvré, Chevalier des Ordres du Roi Très-Chrétien, Grand Maître de sa Garderobe, & son Lieutenant General dans les Provinces de *Bayrn*

& de *Navarre*, mourut subitement à *Versailles* le 10. Decembre, âgé de 59. ans.

Le même jour mourut à *Paris* Dame Charlotte Beutti-Nogent, veuve du Prince de Montauban, âgée de 84. ans.

Le 11. le Marquis de Saily, Lieutenant General & Gouverneur de *St. Venant*, mourut dans la même Ville.

L'Evêque de *Mâcon* en *Bourgogne*, est mort dans son Diocèse.

Le Marquis de Noailles, Marechal de Camp, & Lieutenant General dans la Province de *Guyenne*, est mort à *Ramboillet* âgé de 34. ans.

Le Palatin de *Sandomir*, & le Palatin de *Culm* sont morts à *Varsovie*.

Le 15. mourut à *Rome* le Cardinal Joseph Vallemani, âgé de 78. ans. Voyez l'Article d'*Italie*.

Le 26. mourut à *Paris* Mademoiselle de Boüillon, Sœur du Duc de ce nom, laissant une Succession de près de trois millions.

Le Marquis de Vaudreüil, Gouverneur du *Canada* est mort à *Quebec*, âgé de 80. ans.

Le 7. Janvier la Duchesse de Devonshire mourut à *Londres*. Elle étoit Fille du Lord Russell qui fut décapité il y a plusieurs années pendant les troubles d'*Angleterre*.

F I N.

T A B L E

D E S A R T I C L E S

Du mois de Fevrier 1726.

ARTICLE I. <i>Litterature.</i>	page	83
ARTICLE II. <i>Espagne & Portugal.</i>		94
ARTICLE III. <i>Italie.</i>		100
ARTICLE IV. <i>France</i>		113
ARTICLE V. <i>Allemagne.</i>		139
ARTICLE VI. <i>Pologne & Nord.</i>		147
ARTICLE VII. <i>Angleterre , Hollande , & Pais-Bas.</i>		153
ARTICLE VIII. <i>Naissances , Mariages & Morts.</i>		157

*Extractum Privilegii Sacræ Cæsareæ
& Catholicæ Majestatis.*

EX Mandato Sacræ Cæsareæ & Catholicæ Majestatis, omnibus & singulis Typographis ac aliis quibuscunque Librariam negociationem exercentibus, seriò firmiterque inhibetur, ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreæ Chevalier, Bibliopolæ & Typographo Luxemburgensi facultas data est) inter Sacri Romani Imperii, Regnorum & Dominiorum Sux Cæsareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum fines, simili aliove caractere aut formâ excudere, recudere, vel aliò excudendos seu recudendos mittere, aut alibi etiam impressos adducere, vendere & distrahere clam seu palam, citra supranominati Andreæ Chevalier consensum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis quoruncunque exemplarium, & insuper mulctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo, & parti læsæ ex æquo decernendæ. Datum Viennæ 10. Februarii 1716. Infra scripti erant CAROLUS. (L. S.) Vt. FRID. CAR. COM. DE SCHONBORN. Ad Mandatum Sacræ Cæsareæ Majestatis proprium. PETRUS JOSEPHUS DOLBERG.